



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
STATISTIQUES ET INDICATEURS 2006 - 2007



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2006-2007

Service des Statistiques et Analyses
Mai 2008

© Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle, Mai 2008
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

<http://www.men.public.lu>

ISBN 978-2-87995-966-5
rédaction Peter Wallossek, Jérôme Levy, Manon Unsen
impression Imprimerie Hengen

L'édition 2008 des «Chiffres Clés de l'Éducation nationale» est la sixième édition d'une publication lancée en 2002. Dans la lignée des éditions précédentes, ce recueil reprend toutes les statistiques de base concernant le système éducatif luxembourgeois telles que la présentation détaillée des effectifs d'élèves et d'enseignants, la description des infrastructures scolaires, des diplômes et certifications délivrés ou l'analyse du budget et la présentation d'indicateurs financiers de l'enseignement.

L'édition de 2008 propose un chapitre supplémentaire consacré à la participation du Luxembourg à des études internationales, notamment PISA et PIRLS. Ces études permettent d'analyser des compétences fondamentales et de comparer la qualité des différents systèmes d'éducation.

Une évaluation de la satisfaction des besoins des utilisateurs de statistiques sur l'éducation et la formation professionnelle, réalisée en 2007, a identifié la publication «Chiffres Clés de l'Éducation nationale» comme étant la publication de référence en matière de statistiques de l'éducation. Voilà pourquoi j'espère que la présente édition continuera à remplir ce rôle et à servir de fondement aux nombreuses discussions sur l'école luxembourgeoise.



Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5	4	ENSEIGNANTS	67
	Système éducatif	6		Enseignement préscolaire et primaire	68
2	ÉLÈVES	11		Éducation préscolaire	70
	Statistiques générales	12		Enseignement primaire	72
	Éducation préscolaire	19		Enseignement postprimaire	74
	Enseignement primaire	23		Éducation différenciée	78
	Enseignement postprimaire	28	5	ÉTABLISSEMENTS	79
	- Enseignement secondaire	31		Enseignement préscolaire et primaire	80
	- Enseignement secondaire technique	36		Enseignement postprimaire	84
	Projet Cycle Inférieur (PROCI)	44	6	BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	87
	Neie Lycée	45		Présentation générale du budget	88
	Éducation différenciée	46		Évolution	90
	Passage primaire-postprimaire	50		Indicateurs financiers de l'enseignement	92
3	DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS	53	7	ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG	95
	Enseignement postprimaire	54		Nationalité et ordre d'Enseignement	96
	- Enseignement secondaire	56		Diplômes et certifications	98
	- Enseignement secondaire technique	58	8	ÉTUDES INTERNATIONALES	99
	Taux de certification	66		PIRLS	100
				PISA	103
			9	ANNEXES	109
				Bibliographie	110
				Glossaire	112

The page features four horizontal lines in a light purple color. Between these lines are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern.

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidants du Luxembourg pour effectuer leurs études.

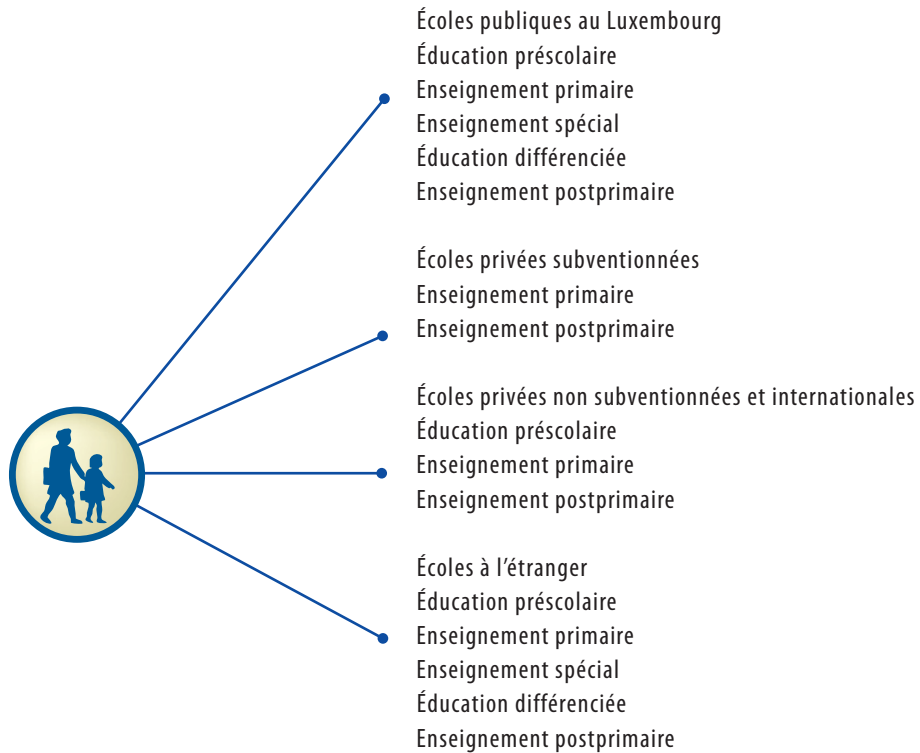
L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement préscolaire et primaire, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

La majorité des niveaux d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées subventionnées (sous régime contractuel), dans des écoles privées non subventionnées ou dans des écoles internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé subventionné, c.à.d. sur les établissements qui appliquent les programmes officiels du Ministère de l'Éducation Nationale.

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS



STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

La scolarité obligatoire, reprise dans la loi scolaire du 10 août 1912, comporte deux années d'Éducation préscolaire, six années d'Enseignement primaire suivies de trois années d'enseignement postprimaire.

L'Éducation préscolaire comprend les groupes de l'Éducation précoce et les classes de l'Éducation préscolaire proprement dite. L'Éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes d'ici 2009. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une bonne acculturation des enfants immigrés. La fréquentation de l'Éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

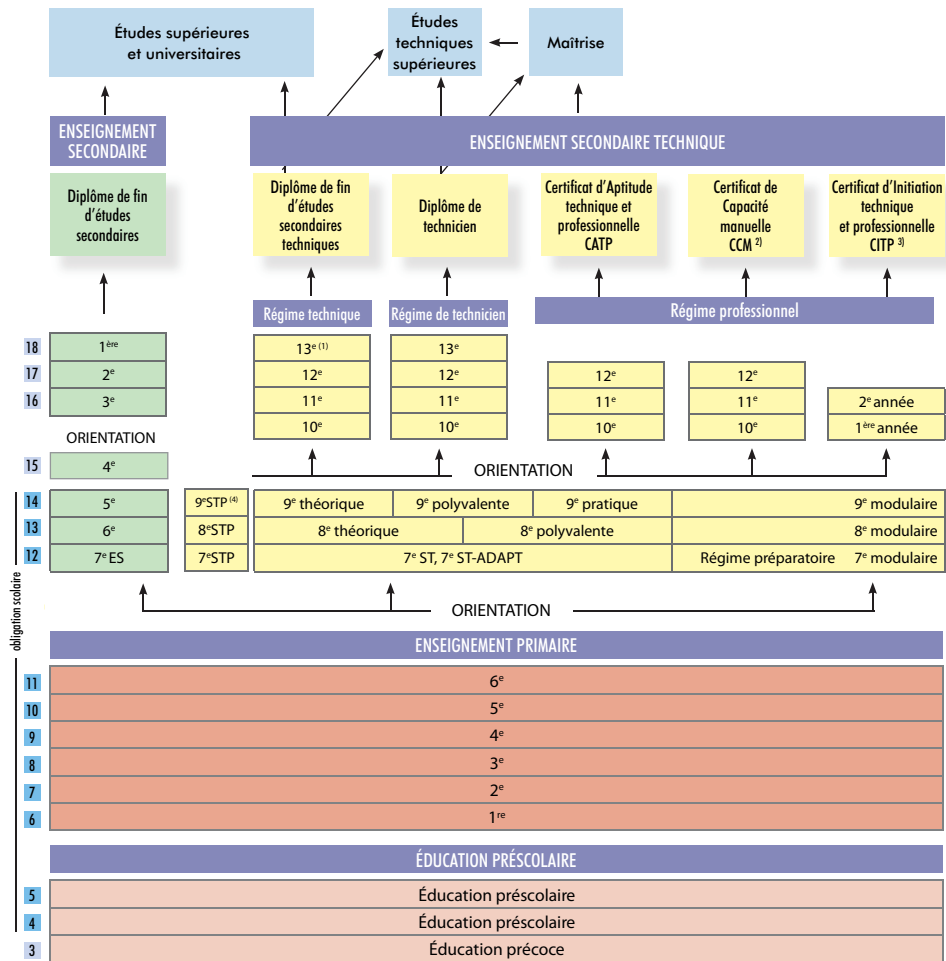
L'Enseignement primaire, qui comprend les six années d'études primaires et l'enseignement spécial, est inscrit dans l'article 23 de la Constitution luxembourgeoise et est organisé par la loi organique du 10 août 1912. Tout enfant âgé de 6 ans révolus recevra pendant neuf années consécutives l'instruction des matières obligatoires.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'Enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'Enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de cinq à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



¹⁾ + 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales

²⁾ Après le CCM, un CATP peut être obtenu après avoir suivi les cours théoriques correspondants dans le cadre de la formation des adultes

³⁾ Le CITP comporte en principe 2 années d'études avec un prolongement possible de 2 années. Les détenteurs d'un CITP peuvent ultérieurement se préparer au CATP, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue, soit dans le cadre de la formation initiale

⁴⁾ STP : classes du projet cycle inférieur

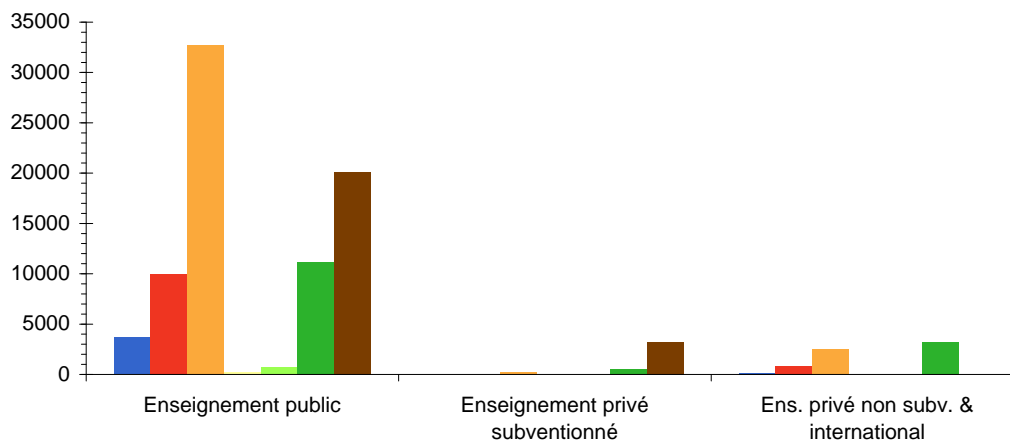
2

ÉLÈVES

EFFECTIFS

Pour l'année 2006-2007, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 89233 élèves. La répartition de ces élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 6 - 2 0 0 7				
	Enseignement public	Enseignement privé subventionné	Total public et privé subventionné	Enseignement privé non subv. et international	Total
Éducation précoce	3671	-	3671	153	3824
Éducation préscolaire	10001	-	10001	824	10825
Enseignement primaire	32733	200	32933	2532	35465
Enseignement spécial	203	-	203	-	203
Éducation différenciée	707	-	707	-	707
Enseignement secondaire	11192	501	11693	3239	14932
Enseignement secondaire technique	20097	3180	23277	-	23277
Total	78604	3881	82485	6748	89233



Noter que dans la suite de cette publication, la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement et de l'éducation publics et privés subventionnés.

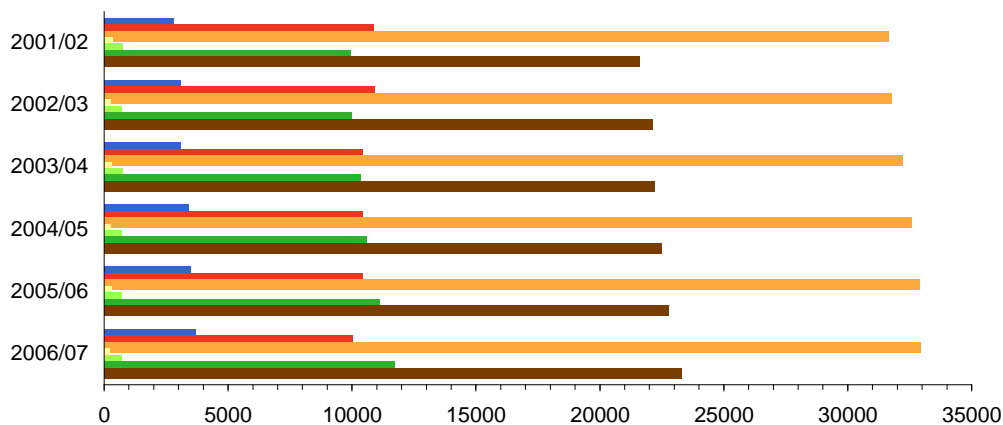
ÉVOLUTION

L'accroissement démographique de la population résidante au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. Pour la plupart des ordres d'enseignement, l'évolution du nombre d'élèves est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s					
	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Éducation précoce*	2802	3093	3088	3410	3492	3671
Éducation préscolaire	10850	10896	10412	10441	10411	10001
Enseignement primaire	31643	31751	32187	32586	32871	32933
Enseignement spécial	320	253	269	254	267	203
Éducation différenciée**	746	694	718	706	681	707
Enseignement secondaire	9942	9963	10316	10571	11114	11693
Enseignement secondaire technique	21598	22093	22204	22460	22759	23277
Total	77901	78743	79194	80428	81595	82485

*à partir de 2003/04, les effectifs sont ceux de début d'année

** à partir de 2005/06: hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

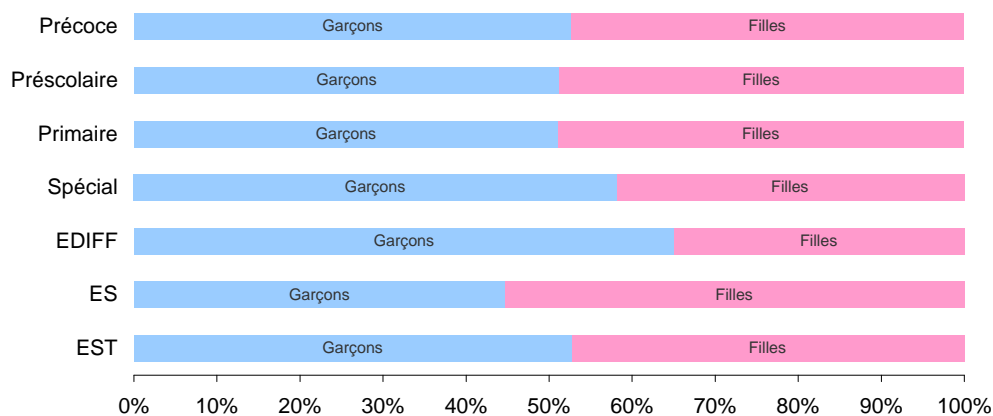


RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 6 - 2 0 0 7				Total
	Garçons		Filles		
Éducation précoce	1934	52,7%	1737	47,3%	3671
Éducation préscolaire	5122	51,2%	4879	48,8%	10001
Enseignement primaire	16839	51,1%	16094	48,9%	32933
Enseignement spécial	118	58,1%	85	41,9%	203
Éducation différenciée*	460	65,1%	247	34,9%	707
Enseignement secondaire	5230	44,7%	6463	55,3%	11693
Enseignement secondaire technique	12279	52,8%	10998	47,2%	23277
Total	41982	50,9%	40503	49,1%	82485

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation



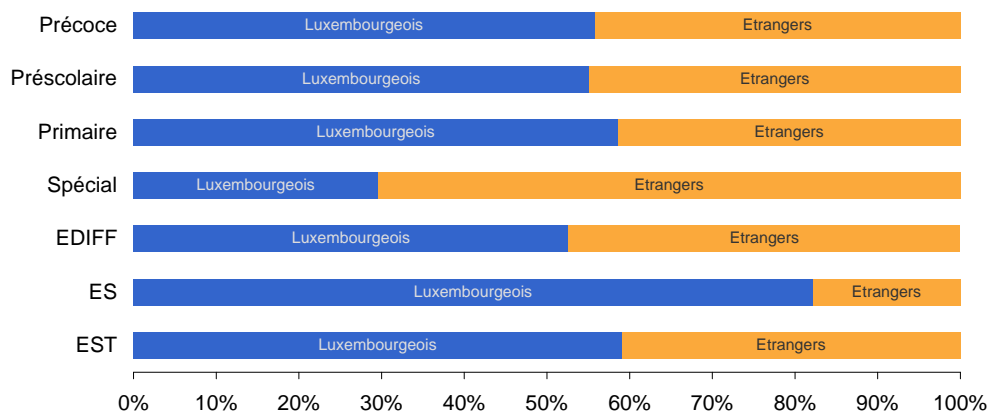
RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, qui est une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 6 - 2 0 0 7				
	Luxembourgeois		Etrangers		Total
Éducation précoce	2047	55,8%	1624	44,2%	3671
Éducation préscolaire	5514	55,1%	4487	44,9%	10001
Enseignement primaire	19306	58,6%	13627	41,4%	32933
Enseignement spécial*	60	29,6%	143	70,4%	203
Éducation différenciée**	372	52,6%	335	47,4%	707
Enseignement secondaire	9607	82,2%	2086	17,8%	11693
Enseignement secondaire technique	13744	59,0%	9533	41,0%	23277
Total	50650	61,4%	31835	38,6%	82485

* dans l'enseignement spécial, le pourcentage élevé d'élèves de nationalité étrangère s'explique par les classes d'accueil, fréquentées quasi exclusivement par des élèves de nationalité étrangère récemment arrivés au pays

** hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

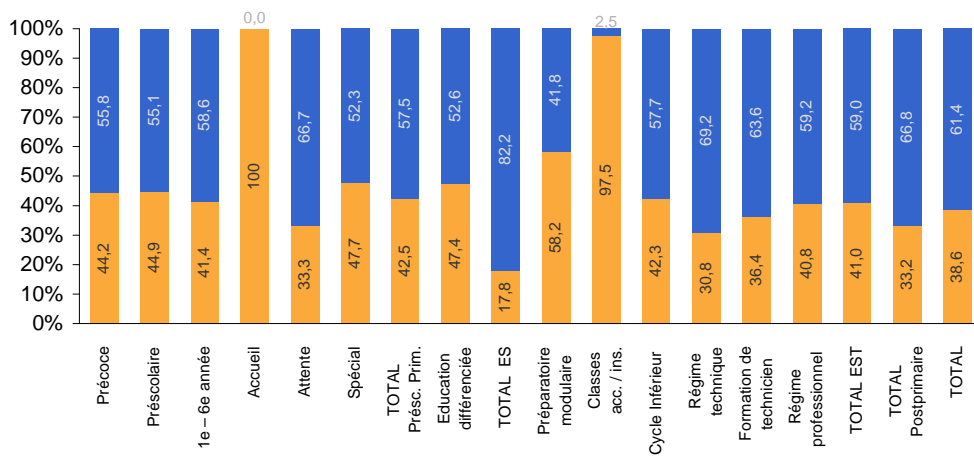


NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

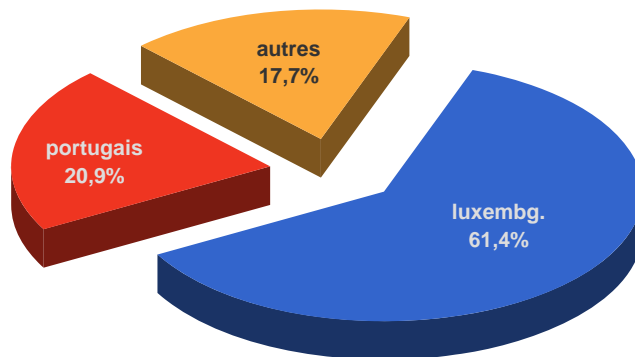
N o m b r e d ' é l è v e s a b s o l u 2 0 0 6 - 2 0 0 7																		
Nat.	Préscolaire		Primaire			TOTAL Préc. Prim.	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL	
	Précoce	Préscolaire	1 ^{re} - 6 ^e année	Accueil	Attente				Spécial	Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle Inférieur	Régime technique	Formation de technicien				Régime professionnel
luxembg.	2047	5514	19306	4	56	26927	372	9607	867	6	5260	3200	1967	2444	13744	23351	50650	
portugais	828	2308	7351	61	1	40	10589	215	725	807	131	2289	808	657	978	5670	6395	17199
ex-youg.	164	543	1761	1		3	2472	11	203	154	29	494	149	137	215	1178	1381	3864
français	160	419	1114	2	1	2	1698	15	197	50		229	68	51	106	504	701	2414
italiens	100	273	845	3		2	1223	26	205	60	1	292	165	111	110	739	944	2193
belges	108	276	663	1			1048	11	204	10	1	92	36	25	37	201	405	1464
allem.	56	124	382			2	564	7	162	9	2	63	38	25	85	222	384	955
autres	208	544	1511	22		2	2287	50	390	119	73	396	162	119	150	1019	1409	3746
Total Etr.	1624	4487	13627	90	2	51	19881	335	2086	1209	237	3855	1426	1125	1681	9533	11619	31835
Total	3671	10001	32933	90	6	107	46808	707	11693	2076	243	9115	4626	3092	4125	23277	34970	82485

N o m b r e d ' é l è v e s r e l a t i f 2 0 0 6 - 2 0 0 7																		
Nat.	Préscolaire		Primaire			TOTAL Préc. Prim.	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL	
	Précoce	Préscolaire	1 ^{re} - 6 ^e année	Accueil	Attente				Spécial	Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle Inférieur	Régime technique	Formation de technicien				Régime professionnel
luxembg.	55,8	55,1	58,6	0,0	66,7	52,3	57,5	52,6	82,2	41,8	2,5	57,7	69,2	63,6	59,2	59,0	66,8	61,4
portugais	22,6	23,1	22,3	67,8	16,7	37,4	22,6	30,4	6,2	38,9	53,9	25,1	17,5	21,2	23,7	24,4	18,3	20,9
ex-youg.	4,5	5,4	5,3	1,1	0,0	2,8	5,3	1,6	1,7	7,4	11,9	5,4	3,2	4,4	5,2	5,1	3,9	4,7
français	4,4	4,2	3,4	2,2	16,7	1,9	3,6	2,1	1,7	2,4	0,0	2,5	1,5	1,6	2,6	2,2	2,0	2,9
italiens	2,7	2,7	2,6	3,3	0,0	1,9	2,6	3,7	1,8	2,9	0,4	3,2	3,6	3,6	2,7	3,2	2,7	2,7
belges	2,9	2,8	2,0	1,1	0,0	0,0	2,2	1,6	1,7	0,5	0,4	1,0	0,8	0,8	0,9	0,9	1,2	1,8
allem.	1,5	1,2	1,2	0,0	0,0	1,9	1,2	1,0	1,4	0,4	0,8	0,7	0,8	0,8	2,1	1,0	1,1	1,2
autres	5,7	5,4	4,6	24,4	0,0	1,9	4,9	7,1	3,3	5,7	30,0	4,3	3,5	3,8	3,6	4,4	4,0	4,5
Total Etr.	44,2	44,9	41,4	100	33,3	47,7	42,5	47,4	17,8	58,2	97,5	42,3	30,8	36,4	40,8	41,0	33,2	38,6

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par ordre d'enseignement



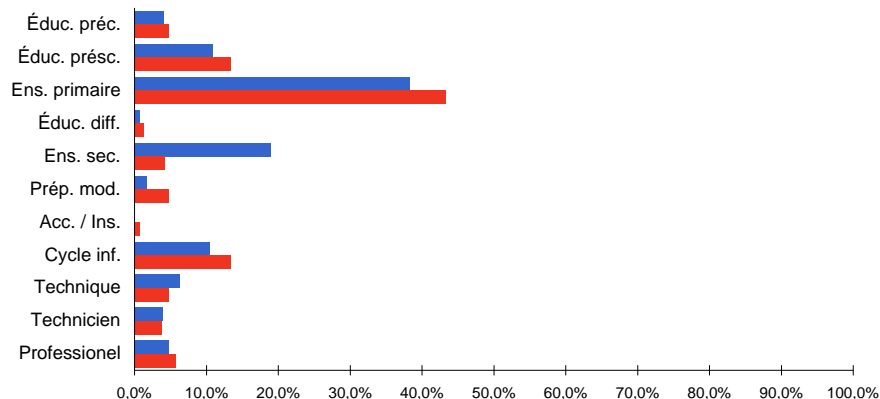
NATIONALITÉS - Répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et autres



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Les élèves de nationalité portugaise représentant la plus grande partie des élèves de nationalité étrangère dans notre système éducatif, le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif du Luxembourg. Des disparités importantes existent, et ce avant tout au niveau de l'Enseignement secondaire et du régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2 0 0 6 - 2 0 0 7	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Éducation précoce	40	48
Éducation préscolaire	109	134
Enseignement primaire	382	433
Éducation différenciée	7	13
Enseignement secondaire	190	42
EST - Préparatoire modulaire	17	47
EST - Accueil / Insertion	0	8
EST - Cycle inférieur	104	133
EST - Régime technique	63	47
EST - Formation de technicien	39	38
EST - Régime professionnel	48	57
Total	1000	1000



DESCRIPTION

L'Éducation préscolaire est régie par la loi du 5 août 1963 imposant aux communes l'obligation d'établir des écoles dites jardins d'enfants. Cette loi a été complétée par trois règlements grand-ducaux, dont celui du 2 septembre 1992. En vertu de ce dernier, la fréquentation des classes préscolaires est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours. L'Éducation précoce a été introduite progressivement dans les communes depuis 1998 et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus. La fréquentation en est facultative.

Le contenu des programmes de l'Éducation préscolaire et de l'Éducation précoce est déterminé par les plans-cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

	2 0 0 6 - 2 0 0 7			
	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne Elèves / Classe
Éducation précoce	96	3671	180	20,4
Éducation préscolaire	116	10001	654	15,3
Total		13672	834	16,4

	É v o l u t i o n P r é c o c e *						
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Communes	59	70	76	73	86	94	95
Groupes**	89	106	121	139	165	176	180
Elèves	2377	2802	3093	3088	3410	3492	3671

	É v o l u t i o n P r é s c o l a i r e						
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Classes	651	672	676	661	666	672	654
Elèves	10706	10850	10896	10412	10441	10411	10001

* à noter qu'à partir de 2003/04 les effectifs de l'Éducation précoce sont ceux de début d'année (et non plus de fin d'année)

** à noter que les groupes de l'Éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves de nationalité étrangère dans l'Éducation précoce

Au plan national, 40 communes ou syndicats de communes sur les 96 offrant l'Éducation précoce comptent parmi leurs élèves un pourcentage d'au moins 40% d'élèves de nationalité étrangère.

Commune / Syndicat	Étrangers Précoce ≥40% 2006-2007		
	Total	Étrangers	% Étrangers
Echternach	36	27	75,0%
Larochette	26	19	73,1%
Wiltz	48	32	66,7%
Luxembourg	420	267	63,6%
Troisvierges	19	12	63,2%
Ettelbruck	59	37	62,7%
Differdange	246	152	61,8%
Pétange	150	91	60,7%
Medemach	22	13	59,1%
Remich	31	18	58,1%
Esch-sur-Alzette	131	75	57,3%
Rumelange	57	32	56,1%
Weiswampach	17	9	52,9%
Grevenmacher	42	22	52,4%
Mersch	74	38	51,4%
Schifflange	80	41	51,3%
Walferdange	57	29	50,9%
Schieren	14	7	50,0%
Steinfort	38	19	50,0%
Strassen	35	17	48,6%
Dalheim	29	14	48,3%
Feulen	23	11	47,8%
Bissen	34	16	47,1%
Mertzig	15	7	46,7%
Steinsel	43	20	46,5%
Lorentzweiler	28	13	46,4%
Ermsdorf	13	6	46,2%
Grosbous	13	6	46,2%
Schoukautz (Eschweiler/Kiischpelt)	13	6	46,2%
Hesperange	72	33	45,8%
Bertrange	48	22	45,8%
Kayl	67	30	44,8%
Sandweiler	16	7	43,8%
Berdorf	21	9	42,9%
Mamer	54	23	42,6%
Bettembourg	73	31	42,5%
Roeser	46	19	41,3%
Niederanven	34	14	41,2%
Lenningen	22	9	40,9%
Lintgen	20	8	40,0%

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves de nationalité étrangère dans l'Éducation préscolaire

Parmi les élèves fréquentant l'Éducation préscolaire, 45 communes ou syndicats de communes comptent au moins 40% d'élèves étrangers.

Commune / Syndicat	Étrangers Préscolaire ≥40% 2006-2007		
	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	48	39	81,3%
Vianden	47	30	63,8%
Ettelbruck	152	97	63,8%
Differdange	528	336	63,6%
Beaufort	66	41	62,1%
Esch-sur-Alzette	714	423	59,2%
Luxembourg	1212	718	59,2%
Echternach	117	67	57,3%
Troisvierges	56	32	57,1%
Wiltz	104	59	56,7%
Berdorf	63	35	55,6%
Diekirch	110	60	54,5%
Reisdorf	30	16	53,3%
Grevenmacher	98	52	53,1%
Remich	57	30	52,6%
Strassen	105	53	50,5%
Grosbous	16	8	50,0%
Bettendorf	73	36	49,3%
Bettembourg	195	96	49,2%
Bertrange	132	64	48,5%
Sandweiler	64	31	48,4%
Pétange	362	174	48,1%
Dudelange	399	189	47,4%
Stadtbredimus	32	15	46,9%
Hesperange	242	113	46,7%
Medernach	30	14	46,7%
Steinfort	75	35	46,7%
Colmar-Berg	43	20	46,5%
Niederanven	70	32	45,7%
Walferdange	130	59	45,4%
Mersch	170	77	45,3%
Kopstal	51	23	45,1%
Schieren	41	18	43,9%
Mondorf	85	37	43,5%
Ermsdorf	23	10	43,5%
Schiffflange	179	76	42,5%
Tuntange	26	11	42,3%
Bissen	77	32	41,6%
Kayl	183	76	41,5%
Mamer	104	43	41,3%
Waldbredimus	17	7	41,2%
Rumelange	124	51	41,1%
Mertert/Wasserbillig	73	30	41,1%
Waldbillig	56	23	41,1%
Fischbach	15	6	40,0%

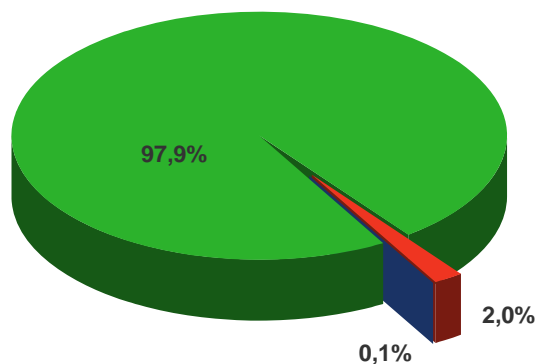
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1re année de l'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

âge	Préscolaire 2006 - 2007					Total
	3	4	5	6	7	
absolu	8	4815	4980	193	5	10001
%	0,1%	48,1%	49,8%	1,9%	0,0%	100%

Préscolaire 2006 - 2007		
<	=	>
8	9795	198
0,1%	97,9%	2,0%



DESCRIPTION

Conformément à la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire, tout enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours recevra pendant neuf années consécutives l'instruction dans les matières prévues par la loi.

La grille d'horaires hebdomadaires pour l'Enseignement primaire comprend 28 leçons et les branches enseignées sont :

- la langue allemande, la langue française et les mathématiques en tant que branches de promotion;
- la langue luxembourgeoise, les activités créatrices, l'éducation artistique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'éveil aux sciences, la géographie, l'histoire, les sciences naturelles;
- l'enseignement moral et social ou l'instruction religieuse et morale.

L'Enseignement primaire comprend les six années d'études primaires et l'enseignement spécial (classes spéciales, classes d'accueil, classes d'attente). Le plan d'études des écoles primaires est arrêté par le ministre. Il s'applique à tout le pays. À la fin de l'Enseignement primaire, les élèves sont orientés, soit vers l'Enseignement secondaire, soit vers l'Enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

EFFECTIFS

	2 0 0 6 - 2 0 0 7			
	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves / Classe
Enseignement primaire	116	32933	2096	15,7
Enseignement spécial	11	203	30	6,8
Total		33136	2126	

ÉVOLUTION

	É v o l u t i o n P r i m a i r e / S p é c i a l						
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Enseignement primaire	30893	31643	31751	32187	32586	32871	32933
Enseignement spécial*	385	320	253	269	254	267	203
Total	31278	31963	32004	32456	32840	33138	33136

* La diminution du nombre d'élèves fréquentant l'enseignement spécial s'explique entre autres par la mise en place de cours et de classes d'appui, ainsi que par la création du Service Rééducatif ambulatoire (SREA) favorisant la scolarisation d'enfants à besoins spécifiques dans des classes régulières de l'Enseignement primaire

RÉPARTITION PAR ANNÉE D'ÉTUDES

Année d'études	2 0 0 6 - 2 0 0 7		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/ Classe
1re	5603	367	15,3
2e	5582	352	15,9
3e	5636	353	16,0
4e	5654	350	16,2
5e	5534	345	16,0
6e	4924	329	15,0
Total 1re - 6e	32933	2096	15,7
Classes d'accueil	90	16	5,6
Classes d'attente	6	2	3,0
Classes spéciales	107	12	8,9
Total Spécial	203	30	6,8
Total	33136	2126	

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 33 communes ou syndicats de communes affichent un pourcentage d'élèves de nationalité étrangère d'au moins 40%.

Commune / Syndicat	Étrangers Primaire ≥40% 2006-2007		
	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	174	115	66,1%
Vianden	142	92	64,8%
Wiltz	422	260	61,6%
Esch-sur-Alzette	2069	1252	60,5%
Echternach	396	235	59,3%
Diekirch	462	269	58,2%
Luxembourg	3745	2131	56,9%
Differdange	1710	955	55,8%
Ettelbruck	562	310	55,2%
Berdorf	152	80	52,6%
Beaufort	189	99	52,4%
Weiswampach	100	51	51,0%
Pétange	1218	585	48,0%
Rumelange	407	188	46,2%
Colmar-Berg	167	77	46,1%
Walferdange	341	156	45,7%
Hesperange	625	282	45,1%
Mondorf	273	123	45,1%
Syndicat Medernach/Ermsdorf	191	86	45,0%
Troisvierges	282	126	44,7%
Bettendorf	205	90	43,9%
Grevenmacher	317	139	43,8%
Strassen	313	137	43,8%
Remich	190	83	43,7%
Schifflange	641	270	42,1%
Lintgen	171	72	42,1%
Bettembourg	686	287	41,8%
Kayl	608	254	41,8%
Bertrange	398	166	41,7%
Dudelange	1381	567	41,1%
Bissen	232	95	40,9%
Mamer	358	144	40,2%
Mersch	542	217	40,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'Éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1re année d'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

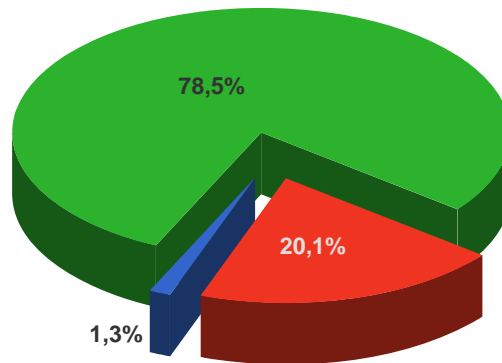
Nombre d'élèves absolu 2006-2007											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
1re	74	5024	459	43	3						5603
2e		89	4590	798	102	3					5582
3e			74	4298	1060	189	13	2			5636
4e			2	69	4237	1075	252	17	2		5654
5e				1	66	4004	1155	294	14		5534
6e						62	3714	975	163	10	4924
Total	74	5113	5125	5209	5468	5333	5134	1288	179	10	32933

Nombre d'élèves relatif 2006-2007											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
1re	1,3	89,7	8,2	0,8	0,1						100
2e		1,6	82,2	14,3	1,8	0,1					100
3e			1,3	76,3	18,8	3,4	0,2	0,0			100
4e			0,0	1,2	74,9	19,0	4,5	0,3	0,0		100
5e				0,0	1,2	72,4	20,9	5,3	0,3		100
6e						1,3	75,4	19,8	3,3	0,2	100
Total	0,2	15,5	15,6	15,8	16,6	16,2	15,6	3,9	0,5	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'Enseignement primaire (1^{re}- 6^e), 1,3% sont en dessous et 20,1% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

P r i m a i r e 2 0 0 6 - 2 0 0 7			
âge théorique	<	=	>
absolu	437	25867	6629
%	1,3%	78,5%	20,1%



DESCRIPTION

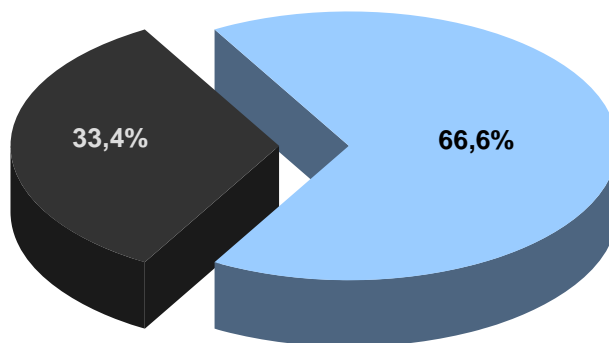
L'enseignement postprimaire comprend l'Enseignement secondaire et l'Enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le ministre de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les directeurs des lycées et des lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministre sur proposition des Commissions nationales des programmes.

EFFECTIFS - Répartition

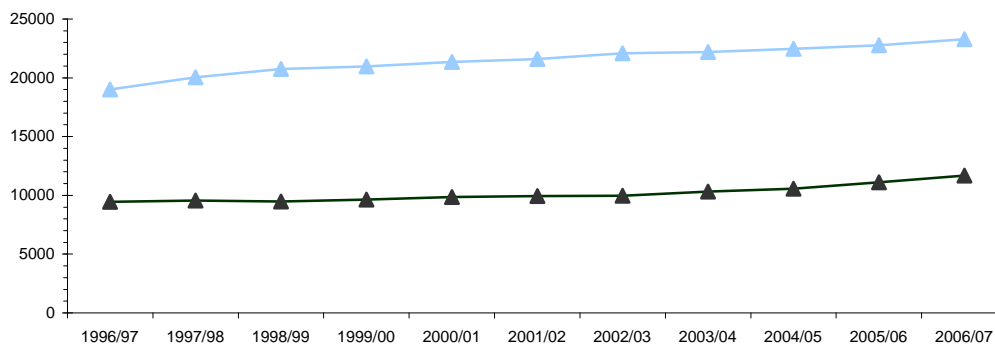
Postprimaire 2006 - 2007			
Nombre d'élèves	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total postprimaire
absolu	11693	23277	34970
%	33,4%	66,6%	100,0%



EFFECTIFS - Évolution

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années, mais l'accroissement du nombre d'élèves reste plus marqué pour l'Enseignement secondaire technique que pour l'Enseignement secondaire.

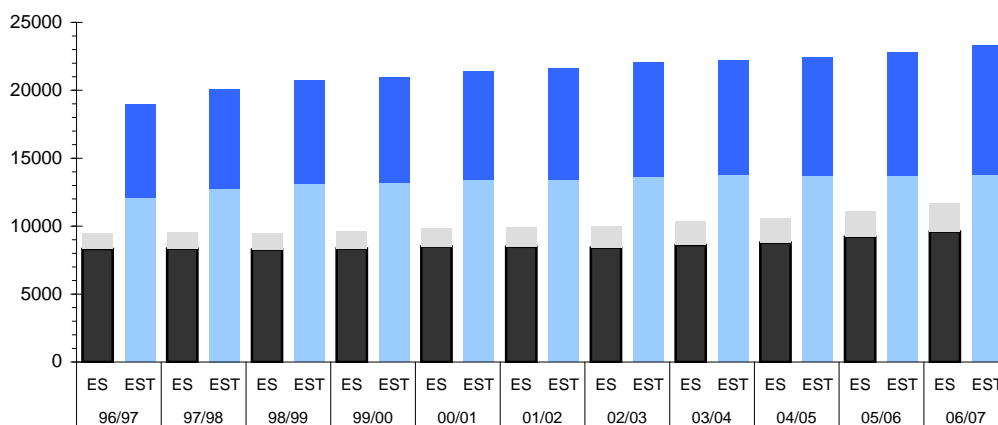
Post primaire 2006 - 2007					
	Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
1996/97	9463	33,2%	19020	66,8%	28483
1997/98	9553	32,3%	20039	67,7%	29592
1998/99	9471	31,3%	20763	68,7%	30234
1999/00	9641	31,5%	20962	68,5%	30603
2000/01	9859	31,6%	21359	68,4%	31218
2001/02	9942	31,5%	21598	68,5%	31540
2002/03	9963	31,1%	22093	68,9%	32056
2003/04	10316	31,7%	22204	68,3%	32520
2004/05	10571	32,0%	22460	68,0%	33031
2005/06	11114	32,8%	22759	67,2%	33873
2006/07	11693	33,4%	23277	66,6%	34970



NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise et étrangère

L'évolution au cours des dernières années du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Etr.	% Etr.	Lux.	Etr.	% Etr.
1996/97	8318	1145	12,1%	12115	6905	36,3%
1997/98	8348	1205	12,6%	12733	7306	36,5%
1998/99	8281	1190	12,6%	13140	7623	36,7%
1999/00	8357	1284	13,3%	13170	7792	37,2%
2000/01	8505	1354	13,7%	13409	7950	37,2%
2001/02	8480	1462	14,7%	13405	8193	37,9%
2002/03	8410	1553	15,6%	13661	8432	38,2%
2003/04	8616	1700	16,5%	13797	8407	37,9%
2004/05	8788	1783	16,9%	13732	8728	38,9%
2005/06	9209	1905	17,1%	13696	9063	39,8%
2006/07	9607	2086	17,8%	13744	9533	41,0%



DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

L'Enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure.

La division inférieure comprend les classes de 7^e, 6^e et de 5^e. Après la première année de l'Enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3^e langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3^e langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoute sous forme de 4^e langue à partir de la classe de 5^e.

La division supérieure se compose d'une classe polyvalente (la classe de 4^e) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}). La spécialisation intervient au niveau de la classe de 3^e.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure comprend sept sections :

- Section A - Matières prépondérantes: les langues vivantes
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et l'informatique
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales
- Section G - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales

Diplôme de fin d'études secondaires								
1 ^{re} A	1 ^{re} B	1 ^{re} C	1 ^{re} D	1 ^{re} E	1 ^{re} F	1 ^{re} G	cycle de spécialisation	Division supérieure
2 ^e A	2 ^e B	2 ^e C	2 ^e D	2 ^e E	2 ^e F	2 ^e G		
3 ^e A	3 ^e B	3 ^e C	3 ^e D	3 ^e E	3 ^e F	3 ^e G		
4 ^e classique - moderne								
5 ^e classique - moderne								division inférieure
6 ^e classique - moderne								
7 ^e ES								

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7^e à la classe de 1^{re}.

Enseignement secondaire 2006-2007			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e	2035	82	24,8
6e	1980	82	24,1
5e	1758	75	23,4
4e	1604	69	23,2
3e	1535	68	22,6
2e	1398	67	20,9
1re	1383	67	20,6
Total	11693	510	22,9

2006-2007 Division inférieure				
Niveau	Classique	Moderne	NL*	Total
7e d'orientation		1999	36	2035
6e	316	1622	42	1980
5e	278	1480		1758
Total 6e, 5e	594	3102	42	3738
% 6e, 5e	15,9%	83,0%	1,1%	100,0%

2006-2007 Division supérieure - Classe polyvalente				
Niveau	Classique	Moderne	BAC int.**	Total
4e	239	1345	20	1604
%	14,9%	83,9%	1,2%	100,0%

* NL: Neie Lycée, voir page 45

** Le «Baccalauréat international» prépare à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Les programmes menant au Baccalauréat international peuvent être suivis en langue française ou anglaise

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	2006-2007 Division supérieure							Total
	A	B	C	D	E	F	G	
3e classique	42	49	76	38	7	7	10	229
3e moderne	169	102	314	255	127	33	306	1306
3e Total	211	151	390	293	134	40	316	1535
3e %	13,7%	9,8%	25,4%	19,1%	8,7%	2,6%	20,6%	100,0%
2e classique	59	37	90	29	16	4	7	242
2e moderne	183	75	275	186	129	33	275	1156
2e Total	242	112	365	215	145	37	282	1398
2e %	17,3%	8,0%	26,1%	15,4%	10,4%	2,6%	20,2%	100,0%
1re classique	43	36	73	31	7	4	14	208
1re moderne	158	92	267	181	116	23	338	1175
1re Total	201	128	340	212	123	27	352	1383
1re %	14,5%	9,3%	24,6%	15,3%	8,9%	2,0%	25,5%	100,0%
Total	654	391	1095	720	402	104	950	4316
%	15,2%	9,1%	25,4%	16,7%	9,3%	2,4%	22,0%	100,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

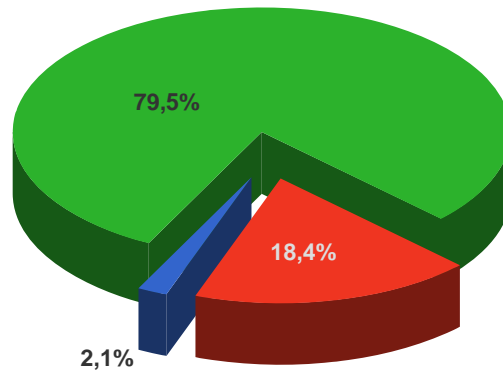
âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s a b s o l u 2 0 0 6 - 2 0 0 7													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	51	1830	135	19										2035
6e		41	1706	212	19	2								1980
5e		1	38	1439	245	34	1							1758
4e			1	28	1268	247	54	4	2					1604
3e				2	35	1151	277	58	10				2	1535
2e					2	20	1014	287	68	5	2			1398
1re							21	890	316	116	33	6	1	1383
Total	51	1872	1880	1700	1569	1454	1367	1239	396	121	35	6	3	11693

âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s r e l a t i f 2 0 0 6 - 2 0 0 7													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	2,5	89,9	6,6	0,9										100
6e		2,1	86,2	10,7	1,0	0,1								100
5e		0,1	2,2	81,9	13,9	1,9	0,1							100
4e			0,1	1,7	79,1	15,4	3,4	0,2	0,1					100
3e				0,1	2,3	75,0	18,0	3,8	0,7				0,1	100
2e					0,1	1,4	72,5	20,5	4,9	0,4	0,1			100
1re							1,5	64,4	22,8	8,4	2,4	0,4	0,1	100
Total	0,4	16,0	16,1	14,5	13,4	12,4	11,7	10,6	3,4	1,0	0,3	0,1	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'Enseignement secondaire se caractérise par un taux de 2,1% d'élèves en avance scolaire et de 18,4% «retardataires».

E S 2006-2007			
âge théorique	<	=	>
absolu	240	9298	2155
%	2,1%	79,5%	18,4%



DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministre.

L'Enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7^e, la 8^e et la 9^e ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'Enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

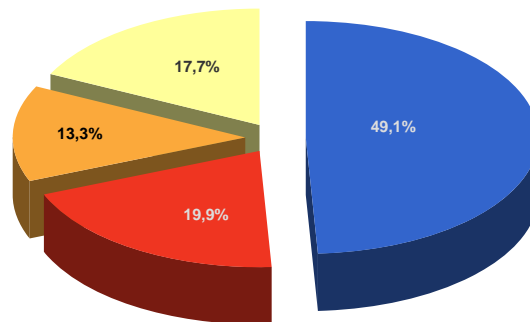
Les classes du régime professionnel, de la 10^e à la 12^e (voire 13^e pour certaines formations), comprennent les divisions agricole, artisanale, commerciale, hôtelière et touristique, industrielle et ménagère. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi, soit à temps plein au lycée, soit en régime concomitant, soit en régime mixte. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socioprofessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

Le régime de la formation de technicien, de la 10^e à la 13^e, est destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10^e à la 13^e. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures non universitaires et universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14^e).

EFFECTIFS PAR CYCLE / FORMATION

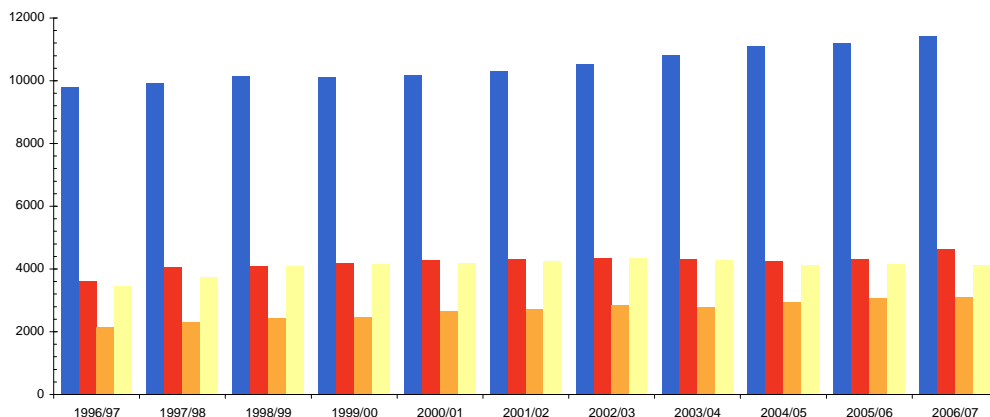
Enseignement secondaire technique 2006-2007	
Cycle / Formation	Nombre d'élèves
Cycle inférieur	11434
Régime technique	4626
Régime de la formation de technicien	3092
Régime professionnel	4125
Total	23277



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES ET FORMATIONS

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'Enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire.

	cycle inférieur		régime technique		régime de la formation de technicien		régime professionnel		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
1996/97	9798	51,5%	3623	19,0%	2143	11,3%	3456	18,2%	19020
1997/98	9927	49,5%	4058	20,3%	2302	11,5%	3752	18,7%	20039
1998/99	10168	49,0%	4080	19,7%	2433	11,7%	4082	19,7%	20763
1999/00	10134	48,3%	4201	20,0%	2466	11,8%	4161	19,9%	20962
2000/01	10196	47,7%	4291	20,1%	2670	12,5%	4202	19,7%	21359
2001/02	10294	47,7%	4323	20,0%	2732	12,6%	4249	19,7%	21598
2002/03	10535	47,7%	4336	19,6%	2869	13,0%	4353	19,7%	22093
2003/04	10835	48,8%	4305	19,4%	2792	12,6%	4272	19,2%	22204
2004/05	11125	49,5%	4265	19,0%	2953	13,1%	4117	18,3%	22460
2005/06	11206	49,2%	4309	18,9%	3072	13,5%	4172	18,3%	22759
2006/07	11434	49,1%	4626	19,9%	3092	13,3%	4125	17,7%	23277



RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NIVEAU D'ÉTUDES

Dans l'Enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7^e à la classe de 14^e.

Depuis l'année scolaire 2003/04, des classes d'accueil et des classes d'insertion ont été créées au cycle inférieur et au régime préparatoire modulaire. Les élèves y apprennent la langue luxembourgeoise et y sont familiarisés avec le système éducatif luxembourgeois.

Ces classes sont reprises dans la suite avec un niveau «99».

Enseignement secondaire technique 2006-2007					
Niveau	cycle inférieur	régime technique	régime de la formation de technicien	régime professionnel	Total
7e	3395				3395
8e	3337				3337
9e	4459				4459
10e		1260	931	1674	3865
11e		1010	742	1307	3059
12e		1009	722	1133	2864
13e		1025	697	11	1733
14e		322			322
99	243				243
Total	11434	4626	3092	4125	23277

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NIVEAU D'ÉTUDES

Enseignement secondaire technique 2006-2007 cycle inférieur			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e préparatoire	613	45	13,6
8e préparatoire	689	50	13,8
9e préparatoire	774	56	13,8
classes d'accueil / insertion	243	17	14,3
Total préparatoire	2319	168	13,8
7e adapt	588	32	18,4
7e secondaire technique	1661	78	21,3
7e projet cycle inférieur (PROCI)	533	27	19,7
8e technique	1500	71	21,1
8e polyvalente	667	38	17,6
8e projet cycle inférieur (PROCI)	481	26	18,5
9e technique	1540	70	22,0
9e polyvalente	862	44	19,6
9e pratique	642	41	15,7
9e projet cycle inférieur (PROCI)	641	34	18,9
Total	11434	629	18,2

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR RÉGIME, DIVISION ET MÉTIER

Régime technique	2005/06	2006/07
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division technique générale	1008	1115
Division administrative et commerciale	1599	1555
Division professions de santé et professions sociales	1702	1956
Total	4309	4626

Régime de la formation de technicien	2005/06	2006/07
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division administrative et commerciale	1552	1576
Division agricole et horticole	146	147
Division génie civil	279	290
Division artistique	239	243
Division informatique	274	271
Division chimique	53	48
Division mécanique	127	118
Division électrotechnique	321	305
Division hôtelière et touristique	81	94
Total	3072	3092

Régime professionnel	2005/06	2006/07
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Métiers sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture	214	229
Métiers sous la responsabilité de la Chambre de Commerce	2213	2115
Métiers sous la responsabilité de la Chambre des Métiers	1745	1781
Total	4172	4125

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni «sauté» aucune classe.

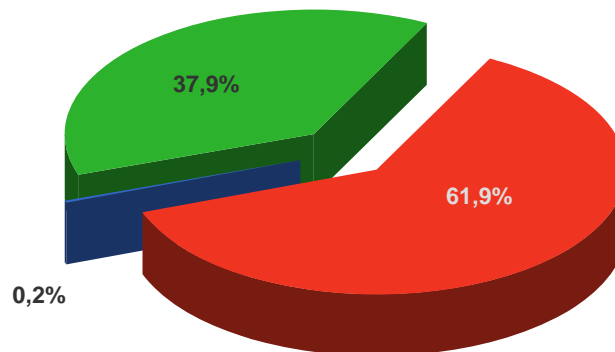
		EST Nombre d'élèves absolu 2006-2007												
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7e	8	2028	1106	237	16									3395
8e		6	1838	1138	301	45	9							3337
9e		6	10	1798	1731	733	150	24	4	3				4459
10e				5	1108	1329	854	342	144	47	15	8	13	3865
11e						785	993	718	337	149	46	13	18	3059
12e							3	686	847	700	349	165	58	2864
13e								3	410	543	406	217	113	1733
14e										81	111	76	31	322
99		76	42	43	42	25	8	7						243
Total	8	2116	2996	3221	3198	2920	2703	2348	1809	1065	519	223	151	23277

		EST Nombre d'élèves relatif 2006-2007												
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7e	0,2	59,7	32,6	7,0	0,5									100
8e		0,2	55,1	34,1	9,0	1,3	0,3							100
9e		0,1	0,2	40,3	38,8	16,4	3,4	0,5	0,1	0,1				100
10e				0,1	28,7	34,4	22,1	8,8	3,7	1,2	0,4	0,2	0,3	100
11e						25,7	32,5	23,5	11,0	4,9	1,5	0,4	0,6	100
12e							0,1	24,0	29,6	24,4	12,2	5,8	2,0	100
13e								0,2	23,7	31,3	23,4	12,5	6,5	100
14e										25,2	34,5	23,6	9,6	100
99		31,3	17,3	17,7	17,3	10,3	3,3	2,9						100
Total	0,0	9,1	12,9	13,8	13,7	12,5	11,6	10,1	7,8	4,6	2,2	1,0	0,6	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'Enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de «retardataires» (61,9%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'Enseignement secondaire (18,4%), ce qui se confirme dès la classe de 7^e.

E S T 2006-2007			
âge théorique	<	=	>
absolu	41	8734	14259
%	0,2%	37,9%	61,9%



DESCRIPTION DU PROJET CYCLE INFÉRIEUR (PROCI)

Le projet PROCI vise l'«objectif réussite» et constitue un projet éducatif pour les élèves de 7^e, 8^e et 9^e de l'Enseignement secondaire technique. Il s'inscrit dans une approche au changement éducationnel qui tend à la fois à améliorer les résultats et à renforcer la capacité de l'école de gérer les changements, ici en premier lieu d'offrir un plus grand suivi de l'élève, une évaluation plus nuancée et une orientation plus efficace.

La réalisation de ce projet pilote a démarré à la rentrée scolaire 2003-2004.

Au départ, quatre lycées ont participé et actuellement, six des vingt-cinq établissements du pays se sont engagés dans la nouvelle direction en optant pour le projet «objectif réussite» au sein du cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique.

La démarche poursuit les objectifs suivants :

- nuancer et rendre plus efficace l'orientation après la 6^e année d'études primaires;
- réduire le phénomène du redoublement;
- changer de paradigme pédagogique en allant vers un modèle plus centré sur l'individu;
- rendre plus efficace l'orientation après la 9^e.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU PROCI

Évolution des effectifs PROCI				
	7e	8e	9e	Total
2003/04	451	-	-	451
2004/05	610	435	-	1045
2005/06	514	593	441	1548
2006/07	533	481	641	1655

DESCRIPTION DU PROJET NEIE LYCÉE

Le Neie Lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2005-2006 aux élèves de classes de 7e de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement secondaire technique et de l'Enseignement préparatoire modulaire. Tout en mettant en œuvre de nouvelles méthodes d'enseignement, les objectifs restent les mêmes que ceux des autres établissements : orienter l'élève vers la spécialisation des études et vers la vie professionnelle et citoyenne.

La coopération au sein des équipes pédagogiques garantit la cohérence du projet. L'établissement respecte globalement le programme d'études officiel, mais applique une nouvelle méthode d'évaluation des élèves : à la fin du cycle, un jury mixte, constitué d'enseignants externes et d'un membre de la direction, décide de la promotion et de l'orientation de l'élève.

Le nouveau lycée est original, dans sa forme et dans ses contenus. Le régime à plein temps qui y est appliqué n'est pas un but en soi, mais plutôt le cadre temporel dont se dote le nouveau lycée pour rendre possible la coopération, une étude encadrée et une vie sociale à l'école.

Le nouveau lycée est en effet axé sur la coopération. Les élèves ont l'occasion de travailler ensemble pendant les cours et en dehors des cours. Les enseignants travaillent en équipe pédagogique et se concertent de façon régulière. La coopération et le sentiment de faire partie d'une communauté jouent un rôle essentiel dans la motivation.

Le nouveau lycée situe la plus grande part des travaux à l'école et réduit les devoirs à domicile. Il entend responsabiliser les élèves en leur donnant très souvent l'occasion de faire des choix et de développer leurs intérêts et leurs talents individuels. Il met l'accent sur le développement de compétences, c'est-à-dire les différentes façons d'assimiler et de manier des savoirs dans des contextes variables.

EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS AU NEIE LYCÉE

Évolution des effectifs Neie Lycée													
	7e				6e				5e				Total
	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	
2005/06	48	79	27	154	-	-	-	-	-	-	-	-	154
2006/07	36	63	15	114	42	63	28	133	-	-	-	-	247

DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire:

- dans des classes de l'enseignement régulier;
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés;
- dans des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée;
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions la santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions la famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets :

- la scolarisation dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA) ainsi que des centres de consultation régionaux du Service de guidance de l'enfance (SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement primaire ou spécial ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l'année scolaire 2006/07, 707* élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

RÉPARTITION

Institut	2006-2007		Total
	Garçons	Filles	
Les Centres d'Éducation différenciée régionaux	236	167	403
Le Centre de Logopédie	134	46	180
L'Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux	42	23	65
L'Institut pour Enfants Autistiques et Psychotiques	32	9	41
Le Centre d'observation	6	1	7
Le Centre d'intégration scolaire	10	1	11
TOTAL	460	247	707

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières.

En 2006/07, 3666 enfants ont été signalés au Centre de Logopédie.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

En 2006/07, 66 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

- LE SERVICE RÉ-ÉDUCATIF AMBULATOIRE (SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement ordinaire au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique à organiser dans l'école.

En 2006/07, 404 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier en bénéficiant d'un appui de la part du Service ré-éducatif ambulatoire.

- LES CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX DU SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE (SGE)

Le Service de guidance de l'enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de guidance de l'enfance.

En 2006/07, le Service de guidance de l'enfance a apporté son aide à 2576 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'Éducation préscolaire, dans l'Enseignement primaire ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

PROCÉDURE

La procédure de passage de l'Enseignement primaire vers l'Enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7^e se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe de 6^e année d'études primaires.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire de la 6^e année d'études primaires ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire de la classe de 6^e année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins de la 6^e année d'études primaires;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la 6^e année d'études primaires.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après la 6^e année d'études primaires:

- la classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique (7^e EST);
- la classe d'orientation de l'Enseignement secondaire (7^e ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'Enseignement secondaire technique (7^e PREP).

PROCÉDURE

Un redoublement de la 6^e année d'études primaires est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'Enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique.

PROCÉDURE - Orientation des élèves

Au terme de l'année scolaire 2006/07, 4926 élèves ayant fréquenté une 6^e année d'études primaires ont fait l'objet d'une orientation.

Orientation	2006-2007	
	Elèves	%
7 ^e enseignement secondaire	2061	41,8%
7 ^e enseignement secondaire technique	2528	51,3%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	294	6,0%
Redoublement 6 ^e primaire	43	0,9%
Total	4926	100,0%

PROCÉDURE- Rétrospective de l'orientation des élèves

	7e ES		7e ST		7e PREP		Redoublement 6e		Total
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu
1996/97	1565	39,6%	2040	51,6%	336	8,5%	9	0,2%	3950
1997/98	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%	3895
1998/99	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%	4143
1999/00	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%	4181
2000/01	1705	39,5%	2251	52,2%	343	8,0%	12	0,3%	4311
2001/02	1711	37,8%	2444	54,0%	351	7,8%	22	0,5%	4528
2002/03	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%	4571
2003/04	1779	38,6%	2454	53,2%	337	7,3%	44	1,0%	4614
2004/05	1975	42,7%	2319	50,2%	295	6,4%	34	0,7%	4623
2005/06	2004	40,1%	2618	52,4%	327	6,5%	44	0,9%	4993
2006/07	2061	41,8%	2528	51,3%	294	6,0%	43	0,9%	4926

The page features four horizontal lines in a light purple color. Between these lines are small, solid-colored squares in blue, orange, and green. The squares are arranged in a staggered pattern: the top line has blue, orange, green, and orange squares; the second line has orange, blue, orange, and blue squares; the third line has blue, orange, blue, and green squares; and the bottom line has green, blue, orange, and blue squares.

3

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2006-2007

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2006-2007.

Il s'agit des diplômes suivants :

Enseignement secondaire :

Diplôme de fin d'études secondaires

Enseignement secondaire technique :

- Régime technique:

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

- Régime de la formation de technicien:

Diplôme de technicien

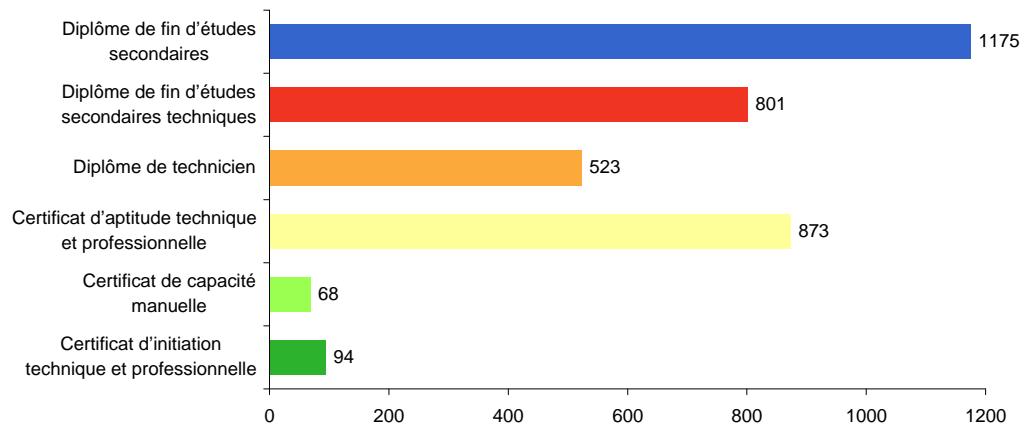
- Régime professionnel:

Certificat d'aptitude technique et professionnelle

Certificat de capacité manuelle

Certificat d'initiation technique et professionnelle

		2006-2007
Dénomination du diplôme		Diplômes
Diplôme de fin d'études secondaires		1175
Diplôme de fin d'études secondaires techniques		801
Diplôme de technicien		523
Certificat d'aptitude technique et professionnelle		873
Certificat de capacité manuelle		68
Certificat d'initiation technique et professionnelle		94
Total		3534



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - Diplôme de fin d'études secondaires

DESCRIPTION

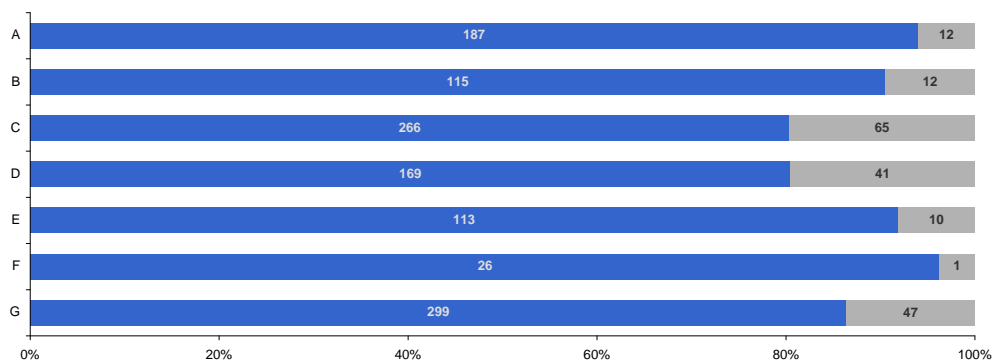
La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans l'une de sept sections qui a été choisie en classe de 3^e.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 80,4% pour la section C (sciences naturelles et mathématiques) à 96,3% pour la section F (musique).

Sections	Total candidats	Diplômes ES 2006-2007			
		Admis		Refusés	
		Absolu	%	Absolu	%
Section A - Langues vivantes	199	187	94,0%	12	6,0%
Section B - Mathématiques - Informatique	127	115	90,6%	12	9,4%
Section C - Sciences naturelles - Mathématiques	331	266	80,4%	65	19,6%
Section D - Sciences économiques - Mathématiques	210	169	80,5%	41	19,5%
Section E - Arts plastiques	123	113	91,9%	10	8,1%
Section F - Musique	27	26	96,3%	1	3,7%
Section G - Sciences humaines et sociales	346	299	86,4%	47	13,6%
Total	1363	1175	86,2%	188	13,8%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE		Admis		Refusés	
Année scolaire	Total candidats	Absolu	%	Absolu	%
1997/98	1207	1032	85,5%	175	14,5%
1998/99	1116	971	87,0%	145	13,0%
1999/00	1115	959	86,0%	156	14,0%
2000/01	1218	1071	87,9%	147	12,1%
2001/02	1220	1058	86,7%	162	13,3%
2002/03	1202	1041	86,6%	161	13,4%
2003/04	1278	1140	89,2%	138	10,8%
2004/05	1238	1092	88,2%	146	11,8%
2005/06	1266	1106	87,4%	160	12,6%
2006/07	1363	1175	86,2%	188	13,8%

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

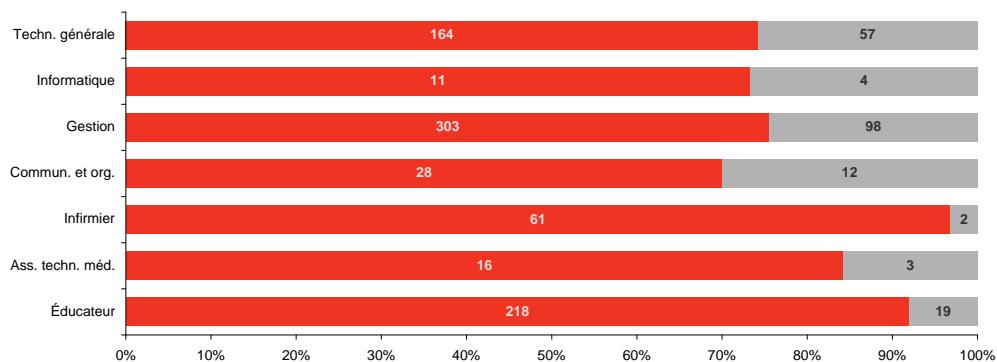
Le régime technique de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13^e pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 96,8% pour la section des infirmiers, contre un taux de réussite de 70,0% seulement pour la section «communication et organisation».

		Diplômes RÉGIME TECHNIQUE 2006-2007				
		Admis			Refusés	
Division	Section	Total candidats	Absolu	%	Absolu	%
Division technique générale	Techn. générale	221	164	74,2%	57	25,8%
	Informatique	15	11	73,3%	4	26,7%
Division administrative et commerciale	Gestion	401	303	75,6%	98	24,4%
	Commun. et org.	40	28	70,0%	12	30,0%
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	63	61	96,8%	2	3,2%
	Ass. techn. méd.	19	16	84,2%	3	15,8%
	Éducateur	237	218	92,0%	19	8,0%
TOTAL		996	801	80,4%	195	19,6%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	%	Absolu	%
1997/98	755	589	78,0%	166	22,0%
1998/99	722	516	71,5%	206	28,5%
1999/00	826	618	74,8%	208	25,2%
2000/01	879	692	78,7%	187	21,3%
2001/02	778	601	77,2%	177	22,8%
2002/03	879	699	79,5%	180	20,5%
2003/04	901	709	78,7%	192	21,3%
2004/05	962	779	81,0%	183	19,0%
2005/06	901	709	78,7%	192	21,3%
2006/07	996	801	80,4%	195	19,6%

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

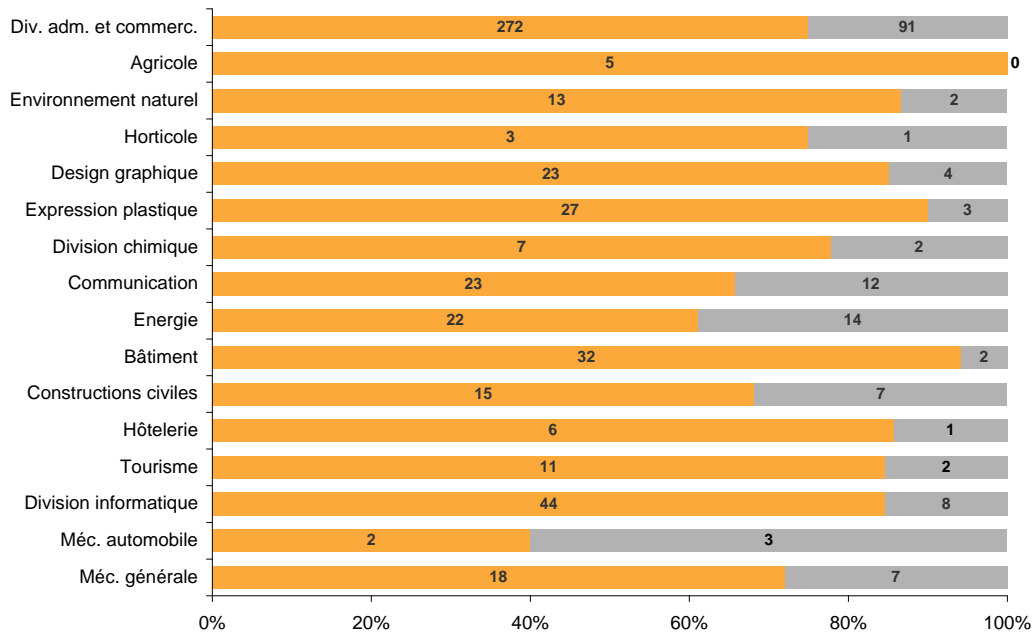
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de technicien au terme de la classe de 13^e. Neuf divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines avec un taux d'admission allant de 100% pour la section agricole à 40,0% pour la section mécanique automobile.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

		Diplômes FORMATION DE TECHNICIEN 2006-2007				
		Admis			Refusés	
Division	Section	Total candidats	Absolu	%	Absolu	%
Division adm. et commerciale		363	272	74,9%	91	25,1%
	Agricole	5	5	100,0%	0	0,0%
Division agricole	Environnement naturel	15	13	86,7%	2	13,3%
	Horticole	4	3	75,0%	1	25,0%
Division artistique	Design graphique	27	23	85,2%	4	14,8%
	Expression plastique	30	27	90,0%	3	10,0%
Division chimique		9	7	77,8%	2	22,2%
Division électrotechnique	Communication	35	23	65,7%	12	34,3%
	Energie	36	22	61,1%	14	38,9%
Génie civil	Bâtiment	34	32	94,1%	2	5,9%
	Constructions civiles	22	15	68,2%	7	31,8%
Division hôtelière et touristique	Hôtellerie	7	6	85,7%	1	14,3%
	Tourisme	13	11	84,6%	2	15,4%
Division informatique		52	44	84,6%	8	15,4%
Division mécanique	Méc. automobile	5	2	40,0%	3	60,0%
	Méc. générale	25	18	72,0%	7	28,0%
Total		682	523	76,7%	159	23,3%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	%	Absolu	%
1997/98	416	313	75,2%	103	24,8%
1998/99	432	323	74,8%	109	25,2%
1999/00	418	306	73,2%	112	26,8%
2000/01	487	383	78,6%	104	21,4%
2001/02	512	396	77,3%	116	22,7%
2002/03	528	390	73,9%	138	26,1%
2003/04	509	372	73,1%	137	26,9%
2004/05	575	454	79,0%	121	21,0%
2005/06	604	456	75,5%	148	24,5%
2006/07	682	523	76,7%	159	23,3%

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10^e, 11^e et 12^e. La réussite de la classe de 12^e du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). Le Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP) comporte en principe deux années d'études et permet de préparer ultérieurement un CATP. Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2006-2007

Chambre patronale	Certificats régime professionnel 2006-2007			Total
	CATP	CCM	CITP	
Chambre d'Agriculture	51	16	-	67
Chambre des Métiers	304	52	45	401
Chambre de Commerce	518	-	49	567
Total	873	68	94	1035

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2006-2007 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

Formation	Certificats Chambre d'Agriculture 2006-2007		Total
	CATP	CCM	
Agriculteur	12		12
Horticulteur – Fleuriste	5	3	8
Pepiniériste – Paysagiste	25	13	38
Maraîcher	1		1
Opérateur de l'environnement	8		8
Total	51	16	67

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2006 - 2007

Formation	Certificats Chambre des Métiers 2006-2007			Total
	CATP	CCM	CITP	
Aide-soignant	110			110
Boucher-charcutier	2	1		3
Boulangier-pâtissier	5	2	1	8
Carreleur	1			1
Charpentier	2			2
Coiffeur	40	16		56
Couturier		1		1
Couvreur	4	2		6
Débosseleur de véhicules automoteurs	4	7		11
Electricien	14		18	32
Electronicien de véhicules automoteurs	4			4
Esthéticien	6			6
Ferblantier-zingueur	1			1
Installateur de chauffage	9		5	14
Installateur sanitaire	1		9	10
Maçon	8	2		10
Magasinier garage	6			6
Méc. de machines & matériel agri-viticoles	6			6
Mécanicien d'autos et de motos	33		12	45
Méc. de machines et de matériels industriels	3			3
Mécanicien-ajusteur	1			1
Menuisier	5			5
Opticien	2			2
Parqueteur	2	1		3
Pâtissier-confiseur-glacier	3			3
Peintre de véhicules automoteurs	7	5		12
Peintre-décorateur	14	12		26
Photographe	2			2
Plafonneur-façadier		3		3
Relieur	2			2
Serrurier	4			4
Tapissier-décorateur	1			1
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	1			1
Vendeur technique en optique	1			1
Total	304	52	45	401

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2006 - 2007

Formation	Certificats Chambre de Commerce 2006-2007		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyage	8		8
Auxiliaire de vie	24		24
Chimiste	4		4
Cuisinier de restaurant		8	8
Cuisinier	14		14
Décorateur	2		2
Dessinateur en bâtiment	7		7
Electronicien en communication	8		8
Electronicien en énergie	79		79
Employé administratif et commercial	175		175
Hôtelier-restaurateur	10		
Informaticien	20		20
Magasinier	1		
Mécanicien d'usinage	6		6
Mécanicien industriel et de maintenance	35		35
Mécatronicien	20		20
Menuisier ébéniste	6		6
Restaurateur	26		
Serrurier de construction	8		8
Serveur de restaurant		1	1
Vendeur		40	40
Vendeur qualifié	63		63
Vendeur-magasinier qualifié	2		2
TOTAL	518	49	567

CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Depuis 2000/01, le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique dépasse les 1000 par an.

Année scolaire	Certificats Délivrés			Total
	CATP	CCM	CITP	
1998/99	682	94	111	887
1999/00	776	70	119	965
2000/01	821	82	103	1006
2001/02	912	71	96	1079
2002/03	878	64	132	1074
2003/04	871	61	116	1048
2004/05	876	63	125	1064
2005/06	842	66	101	1009
2006/07	873	68	94	1035

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés*		Effectifs de départ	
CATP, CCM, CITP	1009	7e Préparatoire	612
Diplôme de technicien	523	7e EST	2294
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	801	7e ES	1506
Diplôme de fin d'études secondaires	1175	Total	4412
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'EST et n'ayant pas continué leurs études	40		
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3e de l'ES et n'ayant pas continué leurs études	123		
Total	3671		

* Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7^e au début de l'année scolaire en septembre 2000 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11^e/3^e en 2005, leur CATP, CCM ou CITP en 2006 et leur diplôme de fin d'études en 2007.

Le rapport entre le nombre de diplômes et certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2006/07 un taux de certification de 83,2%.

Année scolaire	Taux de certification
2001/02	79,8%
2002/03	79,1%
2003/04	82,8%
2004/05	80,9%
2005/06	80,8%
2006/07	83,2%

4

ENSEIGNANTS



DÉFINITIONS

Enseignant breveté / Chargé de cours

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'enseignant breveté' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou de maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'Éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'Enseignement primaire et réunissant les conditions de capacité prévues dans la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire.

Est considéré comme 'chargé de cours':

- le détenteur d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur;
- le détenteur du certificat de qualification ou d'un certificat d'admissibilité à la réserve de suppléants;
- le détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs;
- les «2^e intervenants à l'Éducation précoce», de formation d'éducateur, sont par la suite également repris dans cette catégorie.

Titulaire / Surnuméraire

On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves. Il est la personne de référence de l'élève et de ses parents.

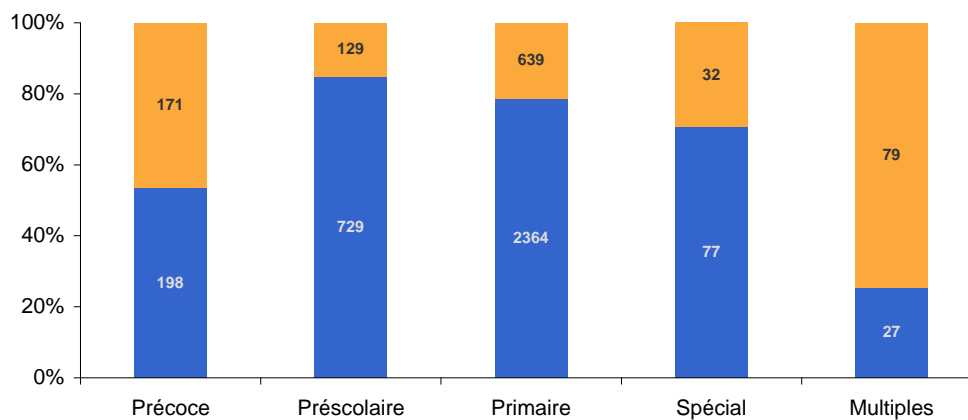
Le règlement grand-ducal du 3 mai 1989 a harmonisé la tâche des enseignants de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire sur le plan national en fixant la tâche d'enseignement direct des instituteurs à 23 leçons pour l'Enseignement primaire et à 25 leçons pour l'Éducation préscolaire. D'un autre côté, l'introduction du Plan d'études en 1989 a augmenté de trois leçons hebdomadaires l'horaire des élèves.

Il en résulte une différence de 3 à 4 leçons hebdomadaires entre l'horaire-type des élèves et la tâche des enseignants. Cette différence de leçons est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants 'surnuméraires' intervenant alors dans plusieurs classes.

RÉPARTITION ENSEIGNANTS BREVETÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Enseignants brevetés / Chargés de cours 2006-2007				Total
	Brevetés		Chargés		
	absolu	%	absolu	%	
Éducation précoce	198	53,7%	171	46,3%	369
Éducation préscolaire	729	85,0%	129	15,0%	858
Ens. primaire (1re - 6e années d'études)	2364	78,7%	639	21,3%	3003
Enseignement spécial	77	70,6%	32	29,4%	109
Multiplés*	27	25,5%	79	74,5%	106
Total	3395	76,4%	1050	23,6%	4445

* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans l'Éducation préscolaire, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/ institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'Éducation préscolaire peuvent être des titulaires d'une classe, des surnuméraires intervenant dans une ou plusieurs classes, des 2^e intervenants à l'Éducation précoce et des assistants en classe.

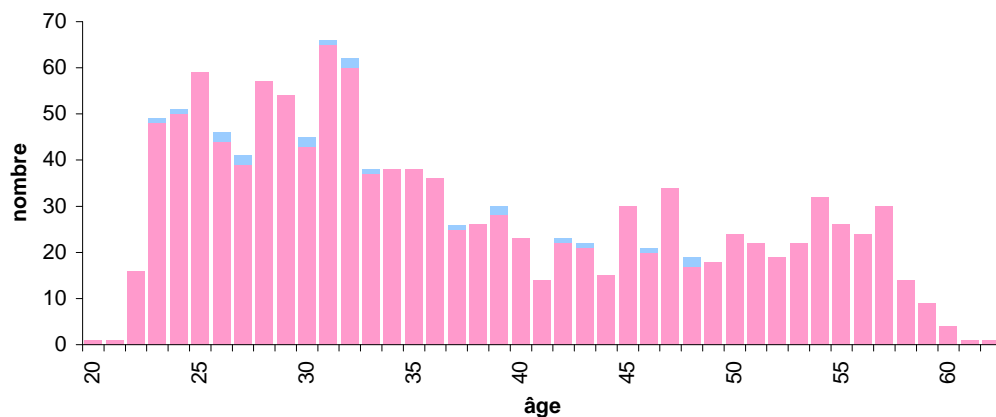
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs brevetés et chargés de cours assurant l'Éducation préscolaire proprement dite ou l'Éducation précoce.

Éducation préscolaire: Intervenants	2006-2007				Total
	Brevetés		Chargés		
	absolu	%	absolu	%	
Titulaires d'un groupe-classe de l'Éducation précoce	175	93,6%	12	6,4%	187
2e intervenants à l'Éducation précoce	22	12,2%	158	87,8%	180
Surnuméraires et assistants dans l'Éducation	1	50,0%	1	50,0%	2
Titulaires d'une classe de l'Éducation préscolaire	695	92,7%	55	7,3%	750
Surnuméraires dans l'Éducation préscolaire	16	23,9%	51	76,1%	67
Assistants en classe	18	43,9%	23	56,1%	41
Total	927	75,6%	300	24,4%	1227

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant de l'Éducation préscolaire est sans conteste en faveur des femmes. L'Éducation préscolaire compte en effet 1207 intervenantes pour seulement 20 intervenants, soit 98,4% contre seulement 1,6%.

Tranche d'âge	2006-2007		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	116	2	118	9,6%
25-29	253	4	257	20,9%
30-34	243	6	249	20,3%
35-39	153	3	156	12,7%
40-44	95	2	97	7,9%
45-49	119	3	122	9,9%
50-54	119	0	119	9,7%
55-59	103	0	103	8,4%
>60	6	0	6	0,5%
Total	1207	20	1227	100,0%
%	98,4%	1,6%	100,0%	



Dans l'Enseignement primaire (1^{re} - 6^e année d'études), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

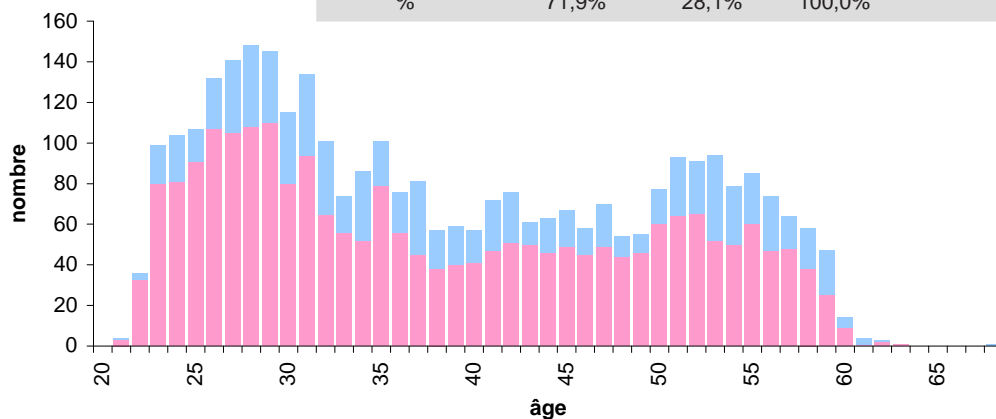
Les intervenants dans l'enseignement primaire, l'enseignement spécial et ceux intervenant dans plusieurs ordres d'enseignement sont à 76,7% des instituteurs brevetés et à 23,3% des chargés de cours.

	2006-2007				Total
	Brevetés		Chargés		
Enseignement primaire (1re - 6e)					
Titulaires d'une classe	2135	92,6%	170	7,4%	2305
Surnuméraires	81	17,2%	390	82,8%	471
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	138	66,0%	71	34,0%	209
Titulaires des cours intégrés en langue maternelle	10	55,6%	8	44,4%	18
Total enseignement primaire	2364	78,7%	639	21,3%	3003
Enseignement spécial					
Titulaires d'une classe	76	75,2%	25	24,8%	101
Surnuméraires	1	12,5%	7	87,5%	8
Total enseignement spécial	77	70,6%	32	29,4%	109
Multiples					
Titulaires d'une classe	9	69,2%	4	30,8%	13
Surnuméraires	10	13,9%	62	86,1%	72
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe			11	100,0%	11
Enseignants assurant une tâche administrative	8	80,0%	2	20,0%	10
Total autres	27	25,5%	79	74,5%	106
Total	2468	76,7%	750	23,3%	3218

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

L'Enseignement primaire se caractérise par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'Éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 71,9 % du total des effectifs. Cependant, à la vue des tranches d'âge les plus jeunes, force est de constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	2006-2007		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	197	46	243	7,6%
25-29	521	152	673	20,9%
30-34	347	163	510	15,8%
35-39	258	116	374	11,6%
40-44	235	94	329	10,2%
45-49	233	71	304	9,4%
50-54	291	143	434	13,5%
55-59	218	110	328	10,2%
>60	13	10	23	0,7%
Total	2313	905	3218	100,0%
%	71,9%	28,1%	100,0%	



Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

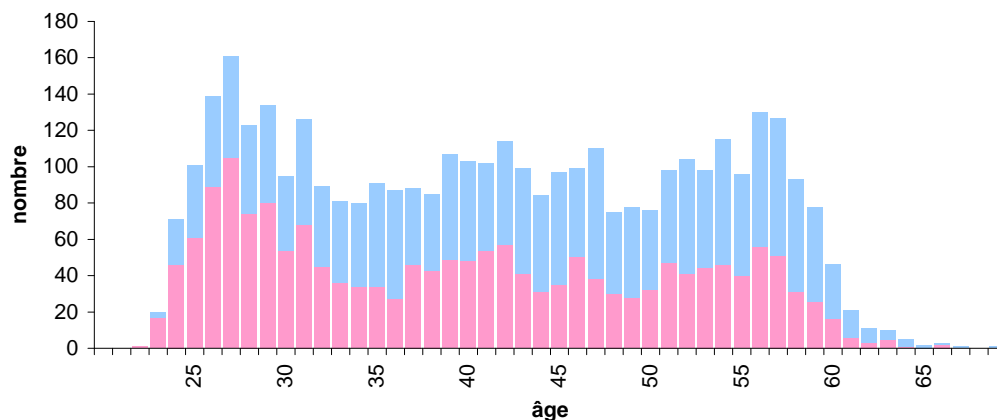
Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 3755 enseignants, se répartit comme suit:

2006-2007				
	Brevetés	Chargés	Instituteurs	Total
Femmes	1196	455	117	1768
Hommes	1479	370	138	1987
Total	2675	825	255	3755
%	71,2%	22,0%	6,8%	100,0%

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

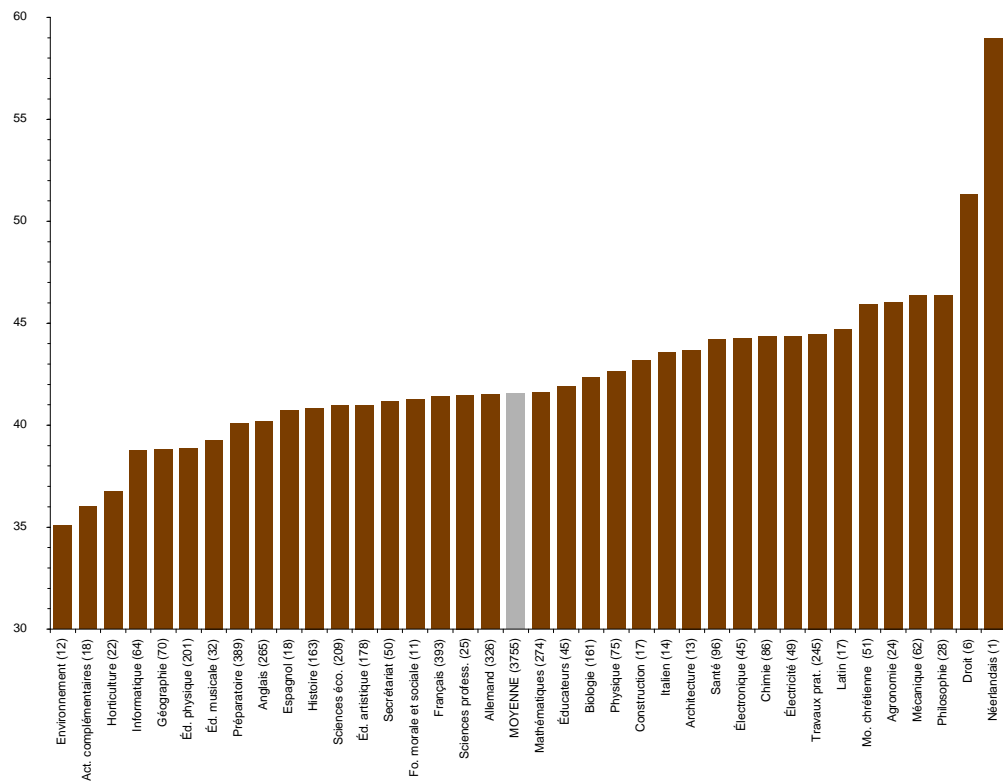
La répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement préscolaire et primaire, à majorité masculine (52,9%). Parmi les tranches d'âge les plus jeunes, ce rapport a pourtant tendance à s'inverser.

Tranche d'âge	2006-2007		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	64	28	92	2,5%
25-29	409	249	658	17,5%
30-34	237	234	471	12,5%
35-39	199	259	458	12,2%
40-44	231	271	502	13,4%
45-49	181	278	459	12,2%
50-54	210	281	491	13,1%
55-59	204	320	524	14,0%
>60	33	67	100	2,7%
Total	1768	1987	3755	100,0%
%	47,1%	52,9%	100,0%	

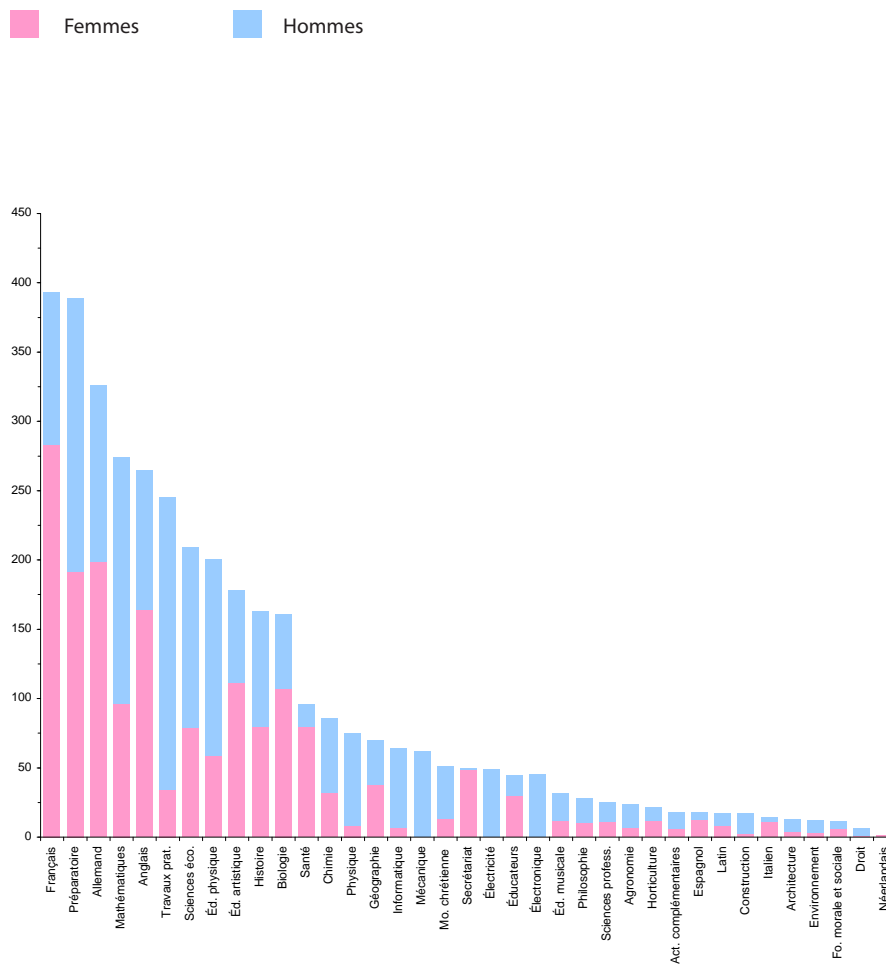


ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

L'âge moyen des enseignants dans le postprimaire s'élève à 41,56 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité « Environnement » est assurée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 35,08 ans).



RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ



L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements préscolaire, primaire et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel avec des qualifications bien spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

EDIFF 2006-2007	
Direction	3
Éducateurs gradués	84
Éducateurs	61
Éducateurs-instructeurs	19,5
Instituteurs	46,5
Instituteurs d'enseignement logopédique	4
Instructeurs de natation	3
Pédagogues diplômés	14
Professeurs d'enseignement logopédique	32
Professions de santé	41
Psychologues diplômés	32
Chargés de cours	14,5
Personnel administratif	14,5
Personnel technique	43
Total	412

5

ÉTABLISSEMENTS

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 46808 élèves fréquentant l'Éducation préscolaire et l'Enseignement primaire se répartissent comme suit sur les 116 communes que compte le Luxembourg :

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2006-2007										Bâtiments scolaires
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Bascharage	1	50	10	154	30	536			41	740	6
Beaufort	1	28	4	66	10	189			15	283	3
Bech	1	11	1	21					2	32	2
Beckerich	1	21	3	56	11	178			15	255	5
Berdorf	1	21	4	63	12	152			17	236	4
Bertrange	4	48	8	132	24	398			36	578	5
Bettembourg	3	73	12	195	42	686			57	954	7
Bettendorf			5	73	14	205			19	278	3
Betzdorf	2	25	4	64	13	225			19	314	4
Bissen	1	34	5	77	12	232			18	343	3
Biwer	1	14	2	35	7	123			10	172	1
Boevange/Attert	1	22	3	27	12	159			16	208	4
Bourscheid			2	37	7	106			9	143	1
Bous	1	12	2	35	7	100			10	147	1
Burmerange	1	16	2	27	6	117			9	160	1
Clemency	1	23	4	68	12	188			17	279	4
Colmar-Berg			3	43	12	167			15	210	1
Consdorf	1	23	3	41	11	158			15	222	2
Contern			4	62	13	199			17	261	4
Dalheim	1	29	3	46	9	152			13	227	3
Diekirch			9	110	29	462			38	572	6
Differdange	9	246	35	528	105	1710	6	55	155	2539	11
Dippach	1	21	4	75	17	273			22	369	3
Dudelange	3	119	26	399	87	1381	1	7	117	1906	12
Echternach	2	36	7	117	19	396	2	22	30	571	2
Ell	1	29	1	14	6	73			8	116	1
Ermsdorf	1	13	2	23					3	36	1
Erpeldange	1	19	3	39	12	148			16	206	3
Esch-sur-Alzette	3	131	39	714	120	2069			162	2914	13
Ettelbruck	2	59	12	152	36	562	1	5	51	778	3
Feulen	1	23	3	43	8	115			12	181	2
Fischbach			1	15	4	54			5	69	1
Frisange	2	47	6	71	10	214			18	332	4
Garnich	1	28	2	27	8	116			11	171	3

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2006-2007										Bâtiments scolaires
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Goesdorf	1	16	3	41	7	132			11	189	2
Grevenmacher	1	42	7	98	22	317			30	457	2
Grosbous	1	13	1	16	6	76			8	105	2
Heffingen	1	8	2	21	6	79			9	108	2
Hesperange	3	72	15	242	44	625			62	939	6
Hobscheid	1	24	5	60	13	237			19	321	5
Junglinster	3	45	8	128	28	425			39	598	3
Kayl	4	67	12	183	38	608	1	8	55	866	5
Kehlen	1	23	5	75	19	291			25	389	4
Koerich	1	23	3	46	11	175			15	244	4
Kopstal	1	23	4	51	10	184			15	258	2
Larochette	1	26	4	48	12	174			17	248	1
Lenningen	1	22	3	50	9	137			13	209	3
Leudelange	1	17	2	34	9	142			12	193	2
Lintgen	1	20	4	52	12	171			17	243	3
Lorentzweiler	2	28	4	65	12	183			18	276	2
Luxembourg	28	420	86	1212	279	3745	10	48	403	5425	62
Mamer	3	54	7	104	24	358			34	516	8
Manternach	1	12	3	44					4	56	2
Medernach	1	22	2	30					3	52	1
Mersch	4	74	12	170	34	542	1	8	51	794	4
Mertert/Wasserbillig	2	36	5	73	21	299			28	408	4
Mertzig	1	15	3	43	12	155			16	213	2
Mompach	1	12	2	30	6	91			9	133	2
Mondercange	2	34	7	92	26	423			35	549	6
Mondorf	2	33	5	85	17	273			24	391	1
Niederanven	2	34	4	70	16	262			22	366	1
Nommern	1	11	2	26	7	109			10	146	3
Pétange	4	150	22	362	73	1218	5	27	104	1757	8
Préizerdaul	1	16	2	39	7	123			10	178	4
Rambrouch	1	24	6	96	17	275			24	395	1
Reckange/Mess	1	20	3	47	8	133			12	200	1
Redange			4	56	12	167	1	5	17	228	3
Reisdorf			2	30	6	90			8	120	2
Remich	2	31	4	57	13	190			19	278	2
Roeser	3	46	6	94	21	337			30	477	4
Rosport	1	11	3	36	11	156			15	203	5
Rumelange	2	57	8	124	25	407	1	4	36	592	4

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2006-2007										Bâtiments scolaires
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Saeul			1	12	3	47			4	59	1
Sandweiler	1	16	4	64	12	175			17	255	2
Sanem	3	104	20	332	63	1105	1	14	87	1555	8
Schengen	1	22	2	32	7	124			10	178	1
Schieren	1	14	3	41	8	112			12	167	2
Schiffange	3	80	12	179	37	641			52	900	3
Schuttrange	2	26	3	44	12	163			17	233	1
Septfontaines			1	20	3	40			4	60	2
Stadbredimus	1	13	2	32	8	108			11	153	2
Steinfort	2	38	6	75	18	314			26	427	9
Steinsel	2	43	5	87	16	270			23	400	4
Strassen	2	35	7	105	21	313			30	453	2
Syndicat Billek	2	29	7	104	19	295			28	428	2
Syndicat Harlange	1	36	6	100	18	294			25	430	1
Syndicat Heiderscheid	1	16	3	47	7	121			11	184	2
Syndicat Medernach					12	191			12	191	1
Syndicat Reuler	1	29	6	81	19	324			26	434	1
Syndicat Schoulkauz	1	13	3	34	9	155			13	202	2
Syndicat Sispolo	2	41	6	111	18	321			26	473	1
Syndicat Synécospport					13	209			13	209	1
Tandel	1	21	2	40	7	117			10	178	4
Troisvierges	1	19	4	56	19	282			24	357	2
Tuntange	1	16	2	26	7	91			10	133	3
Useldange	1	14	2	41	6	111			9	166	1
Vianden	1	17	3	47	9	142			13	206	2
Vichten	1	5	1	22	3	73			5	100	1
Wahl	1	7	1	17	6	67			8	91	4
Waldbillig	1	16	3	56	8	119			12	191	3
Waldbredimus	1	9	1	17	6	67			8	93	1
Walferdange	3	57	8	130	21	341			32	528	3
Weiler-la-Tour	1	30	2	31	7	126			10	187	1
Weiswampach	1	17	2	19	6	100			9	136	2
Wellenstein	1	17	2	32	6	95			9	144	2
Wiltz	2	48	5	104	24	422			31	574	4
Wincrange	1	21	5	84	20	306			26	411	3
Total	180	3671	654	10001	2096	32933	30	203	2960	46808	391

Parmi les 116 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Billek (anc. Dreibern)	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25.02.1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	03.05.1989
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31.03.2000
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	09.12.1992
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14.04.1990
Schoulkauz	Eschweiler, Kiischpelt	Wilwerwiltz	26.03.1994
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Hosingen	05.03.1991
Synécospport	Bech, Manternach	Berbourg	20.05.1993

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET REPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé subventionné. Certains lycées proposent aussi bien l'Enseignement secondaire que l'Enseignement secondaire technique.

Enseignement public 2006-2007			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg	20	2481	2501
Lycée classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1394	685	2079
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		1738	1738
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck		1687	1687
Lycée du Nord (LN), Wiltz	431	1057	1488
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1379	1379
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg	22	1345	1367
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1362		1362
Lycée Aline-Mayrisch (LAML), Luxembourg	1124	220	1344
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	27	1299	1326
Lycée technique Nic-Biever (LTNB), Dudelange	145	1170	1315
Lycée technique Josy Barthel (LTJBM), Mamer	256	1018	1274
Lycée Michel Rodange (LMRL), Luxembourg	1271		1271
Lycée classique Echternach (LCE), Echternach	710	543	1253
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1218		1218
Lycée Hubert Clement (LHCE), Esch-sur-Alzette	1094		1094
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1069		1069
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		1059	1059
Lycée Robert Schuman (LRSL), Luxembourg	888		888
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	83	793	876
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette		831	831
Lycée technique pour professions de santé (LTPS), Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck		685	685
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), Livange / Mersch		675	675
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		535	535
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		440	440
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH), Diekirch		288	288
Neie Lycée (NL), Luxembourg	78	169	247
Total Public	11192	20097	31289

Enseignement privé subventionné 2006-2007			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	384	1054	1438
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		800	800
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		570	570
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		489	489
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg	117	267	384
Total Privé subventionné	501	3180	3681

Total du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire 2006-2007			
	ES	EST	TOTAL
Total Public	11192	20097	31289
Total Privé subventionné	501	3180	3681
Total Public + Privé subventionné	11693	23277	34970

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET REPARTITION DES ÉLÈVES

Pour les écoles privées et internationales qui n'appliquent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale, les élèves se répartissent comme suit sur les différents établissements et les différents ordres d'enseignement:

Écoles privées non-subventionnées et internationales 2006-2007					
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves				TOTAL
	précoce	préscolaire	primaire	secondaire	
Ecole maternelle et primaire francophone	69	138	365		572
St George's International School	41	40	162	42	285
International School of Luxembourg	18	104	270	329	721
European School of Luxembourg		486	1590	2095	4171
Lycée Vauban				625	625
Ecole Waldorf - Fräi-Öffentlech Waldorfschoul	25	56	145	148	374
Total	153	824	2532	3239	6748

The background is a solid light orange color. It features four horizontal magenta lines. Between these lines, there are small squares in four colors: cyan, dark blue, green, and orange. The squares are arranged in a staggered pattern across the lines.

6

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté, il y a les fonds publics investis par les administrations. Les investissements nationaux peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés, qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, notre analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités et calculés pour le Luxembourg.

Budget 2007	
Rubrique	Montant
Dépenses générales	8.110.874 €
Centre de technologie de l'éducation	3.510.001 €
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	4.986.339 €
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	3.718.552 €
Sports scolaires et périscolaires	1.720.222 €
Etablissements privés d'enseignement	57.451.966 €
Constructions, équipements et restauration scolaire	5.007.571 €
Éducation différenciée	37.764.957 €
Service de la formation des adultes	8.840.767 €
Inspectorat	3.037.319 €
Enseignement préscolaire et enseignement primaire	246.078.798 €
Enseignement postprimaire	417.628.307 €
Service de la formation professionnelle	36.305.255 €
Total	834.160.928 €

ÉVOLUTION

Pour estimer l'évolution du budget public dédié chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

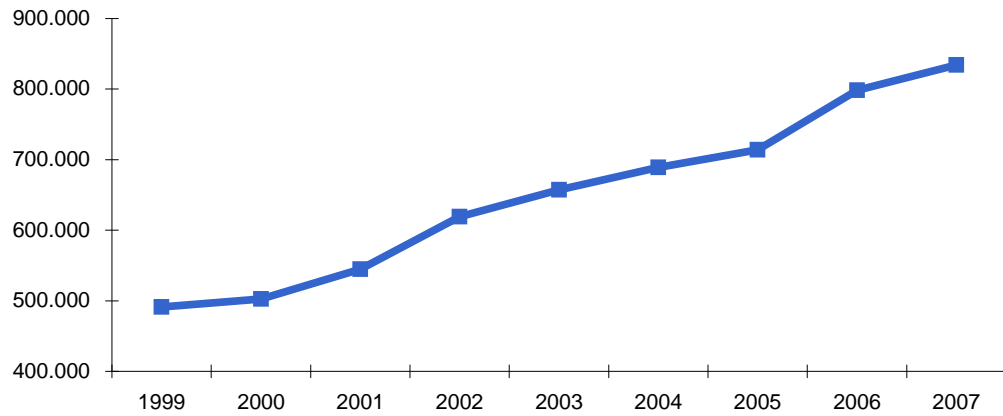
Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connues à la fois le budget et les attributions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

Rubrique	Évolution Budget								
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses générales	29.741	27.340	35.429	36.884	36.594	37.440	25.074	10.295	8.111
Centre de technologie de l'éducation	3.070	3.159	4.666	4.951	5.332	3.749	2.736	3.483	3.510
SCRIPT	2.229	2.348	2.472	2.601	3.308	3.824	4.204	4.743	4.986
CPOS	10.752	4.671	5.291	5.510	6.075	6.171	7.962	7.640	3.719
Sports scolaires et périscolaires	1.279	1.285	2.291	1.829	1.346	1.981	1.728	1.813	1.720
Etablissements privés d'enseignement	23.594	23.847	25.341	28.773	30.516	40.500	44.000	51.000	57.452
Constructions, équipements et restauration	3.051	3.150	4.037	8.055	9.969	10.016	9.234	8.522	5.008
Éducation différenciée	23.806	24.207	25.996	27.664	29.890	31.288	32.432	36.271	37.765
Service de la formation des adultes	2.965	3.944	4.785	5.971	6.597	7.214	7.308	8.391	8.841
Inspectorat	1.879	1.835	1.899	2.133	2.190	2.733	2.776	3.024	3.037
Enseignement préscolaire et primaire	138.039	150.187	157.956	181.259	184.524	197.583	213.970	240.098	246.079
Enseignement postprimaire	241.680	246.297	256.729	286.536	311.808	318.274	330.986	392.169	417.628
Service de la formation professionnelle	8.898	10.333	17.745	26.847	29.258	28.308	31.720	30.968	36.305
Total	490.983	502.603	544.637	619.013	657.407	689.081	714.130	798.417	834.161

(tous les montants en milliers d'euros)

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets dédiés à l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE *



** uniquement postes du budget considérés sous rubrique*

La première partie de ce chapitre a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres bailleurs de fonds directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Au Luxembourg, une analyse exhaustive de ces dépenses est effectuée annuellement depuis 2002. Les chiffres repris ci-après sont ceux relatifs à l'année budgétaire 2005.

Ainsi, en 2005, l'État luxembourgeois et les 116 communes qui le composent ont investi plus d'un milliard d'euros dans le financement de notre système scolaire. Ce montant pour le moins impressionnant s'est réparti sur la population scolaire fréquentant l'Éducation préscolaire, l'Enseignement primaire et l'Enseignement postprimaire.

Les coûts générés par un système scolaire se traduisent par trois types de dépense: les dépenses de rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. En considérant ces trois différents types de dépense, il est possible de déterminer le coût effectif du système éducatif luxembourgeois.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR FINANCEUR

Bailleur de fonds	Ordre d'enseignement			Total
	Préscolaire / Primaire	ES	EST	
Ministère de l'Éducation nationale	224.627.317 €	124.046.025 €	263.418.983 €	612.092.325 €
Communes	328.791.772 €			328.791.772 €
Administration des Bâtiments publics	67.630 €	29.932.926 €	57.845.909 €	87.846.465 €
Ministère de la Famille	17.460.327 €	3.036.088 €	5.768.894 €	26.265.309 €
Ministère de l'Intérieur	26.099.335 €			26.099.335 €
Ministère des Transports		5.873.622 €	11.160.516 €	17.034.138 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	22.376.544 €	7.898.230 €	15.509.593 €	45.784.367 €
Ministère de la Santé	117.022 €	25.631 €	48.701 €	191.354 €
Total	619.539.947 €	170.812.522 €	353.752.596 €	1.144.105.065 €

Les principaux bailleurs de fonds du système éducatif luxembourgeois restent le ministère de l'Éducation nationale et les communes, suivis par l'administration des Bâtiments publics et le ministère de la Fonction publique.

Affectation	Ordre d'enseignement			Total
	Préscolaire / Primaire	ES	EST	
Rémunération du personnel enseignant	339.295.809 €	102.130.227 €	213.137.488 €	654.563.524 €
Rémunération du personnel non-enseignant	48.689.086 €	17.991.647 €	35.958.863 €	102.639.596 €
Autres dépenses courantes	84.230.038 €	20.868.543 €	47.199.959 €	152.298.540 €
Dépenses en capital	147.325.014 €	29.822.105 €	57.456.286 €	234.603.405 €
Total	619.539.947 €	170.812.522 €	353.752.596 €	1.144.105.065 €

Plus de la moitié des dépenses totales est investie dans le paiement des rémunérations du personnel enseignant. Viennent ensuite les dépenses en capital, les dépenses courantes et le paiement des rémunérations du personnel non-enseignant.



7

ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG
VUE GLOBALE

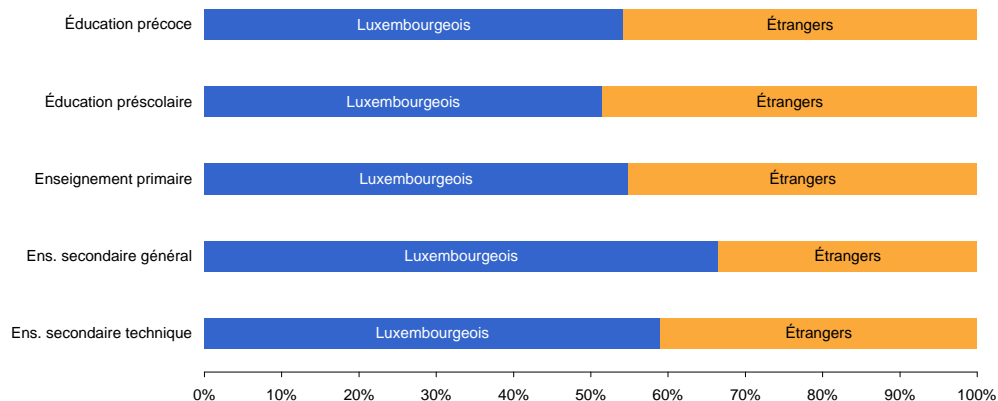
RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NATIONALITÉ ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Traditionnellement les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale renseignent uniquement sur les écoles publiques et les écoles privées appliquant les programmes officiels.

Étant donné que d'une part les statistiques internationales prennent toujours en considération la totalité de la population résidante et que d'autre part il n'est pas inutile d'avoir une vue d'ensemble sur la situation scolaire de la jeunesse vivant au Luxembourg, un chapitre nouveau donnant quelques éléments de cette vue globale a été introduit.

En 2006/2007, 81778 élèves ont fréquenté l'enseignement public ou l'enseignement privé subventionné appliquant les programmes officiels du Ministère de l'Éducation nationale (sans les élèves de l'Éducation différenciée) et 6748 élèves ont fréquenté une école privée ou internationale qui n'enseigne pas les programmes officiels de l'Éducation nationale (voir page 86).

Le tableau qui suit décrit la répartition par nationalité des élèves scolarisés au Luxembourg sur les différents ordres d'enseignement pour l'année scolaire 2006/2007.



Éducation précoce	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
public & privé subventionné	2047	1624	3671
écoles internationales	27	126	153
TOTAL	2074	1750	3824
	54,2%	45,8%	

Éducation préscolaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
public & privé subventionné	5514	4487	10001
écoles internationales	66	758	824
TOTAL	5580	5245	10825
	51,5%	48,5%	





Enseignement primaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
public & privé subventionné	19366	13770	33136
écoles internationales	197	2335	2532
TOTAL	19563	16105	35668
	54,8%	45,2%	

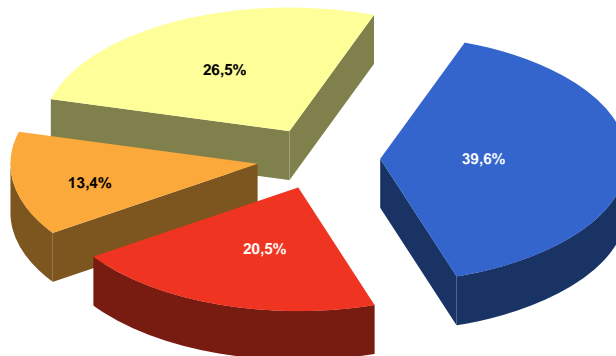
Ens. secondaire général	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
public & privé subventionné	9607	2086	11693
écoles internationales	328	2911	3239
TOTAL	9935	4997	14932
	66,5%	33,5%	

Ens. secondaire technique	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
public & privé subventionné	13744	9533	23277
écoles internationales			
TOTAL	13744	9533	23277
	59,0%	41,0%	

RÉPARTITION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

La répartition des diplômes et certifications délivrés en 2006/2007 mène au tableau suivant:

Diplômes et certifications	public et privé subventionné	écoles internationales	TOTAL
 diplôme de fin d'études secondaires	1175	369	1544
 diplôme de fin d'études secondaires techniques	801	--	801
 diplôme de technicien	523	--	523
 certificats professionnels	1035	--	1035



The page features four horizontal magenta lines. Between these lines are small colored squares: cyan, dark blue, green, and orange. The squares are arranged in a pattern that is roughly symmetric about the center.

8

PARTICIPATION À DES
ÉTUDES INTERNATIONALES

PIRLS 2006

L'étude PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) est réalisée depuis 2001 tous les cinq ans par l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA). La population cible de cette enquête internationale sont les élèves arrivés au terme du processus d'apprentissage de la lecture.

Au total, 45 systèmes scolaires se sont soumis à PIRLS 2006.

Au Luxembourg, l'ensemble de la 5e année d'études (5101 élèves) a été testé.

Les élèves testés ont suivi un enseignement qui respecte le Plan d'études luxembourgeois.

Au niveau mondial, 215000 élèves y ont participé, généralement en 4e année d'études. Il est à noter que l'école primaire luxembourgeoise a participé à cette étude d'envergure mondiale à la condition de pouvoir tenir compte des situations linguistique et démographique tout à fait particulières du pays ainsi que des spécificités luxembourgeoises concernant l'apprentissage des langues. Ceci explique pourquoi les élèves luxembourgeois ont été évalués en classe de 5e année d'études.

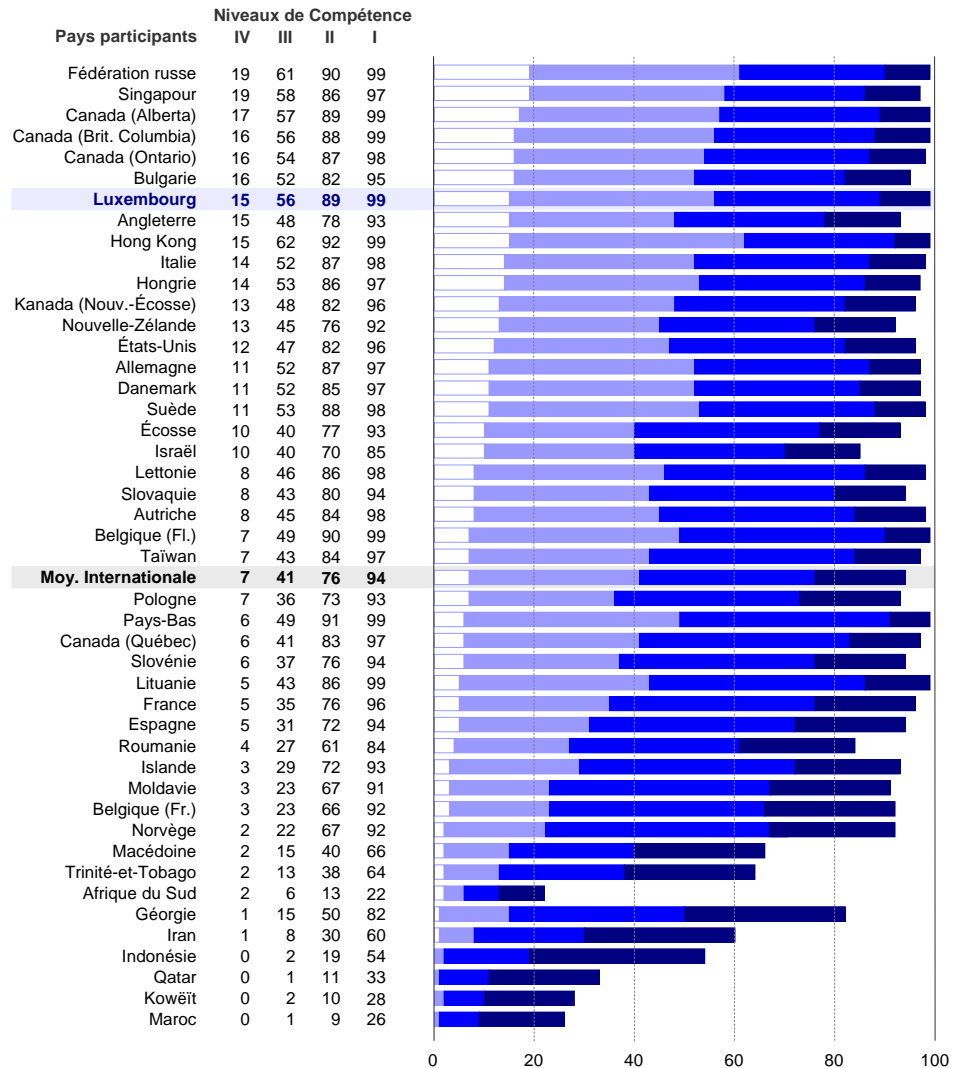
Les performances des élèves luxembourgeois se situent au-dessus de la moyenne internationale. Le Luxembourg s'est positionné parmi les pays dont les élèves ont obtenu les meilleurs scores.

Les résultats par niveau de compétence montrent que 15 % des élèves luxembourgeois constituent la partie des lecteurs les plus performants (niveau de compétence le plus exigeant), 56 % arrivent au niveau de compétence III, 89 % atteignent le niveau de compétence II et 99 % des élèves luxembourgeois répondent aux exigences minimales établies par PIRLS.

Les élèves luxembourgeois comprennent aussi bien les textes littéraires (555 points) que les textes fonctionnels (557 points). Ils ont obtenu de bons résultats pour ce qui est de localiser des informations dans un texte et de tirer des conclusions directes. Ils sont moins forts dans l'interprétation et l'évaluation des textes.

A part le niveau de compétence atteint par les élèves luxembourgeois comparé aux résultats des pays participants (voir graphique page 101), un résultat marquant de cette étude est l'indice sur la perception du climat scolaire par les parents (voir graphique page 102).

Niveaux de compétence atteints par pays participants



- Niveau IV ≥ 625 points
- Niveau III 550 – 624 points
- Niveau II 475 – 549 points
- Niveau I 400 – 474 points



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

PIRLS2006

IEA - Progress in International Reading Literacy Study © PIRLS Luxembourg 2006

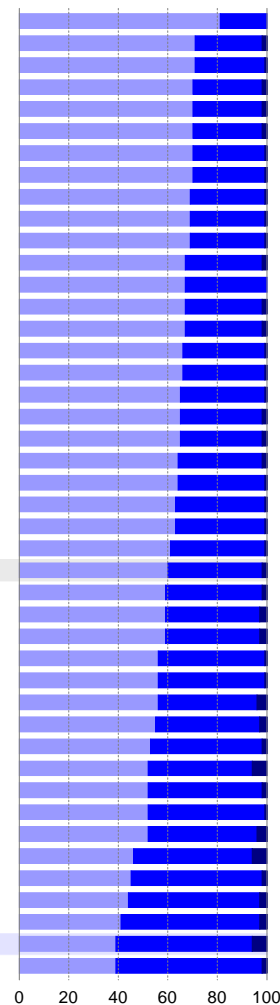


Institut für Schulentwicklungsforschung
Technische Universität Dortmund

Les élèves et les parents s'expriment de façon négative au sujet du climat scolaire comme le montre l'indice sur la perception du climat scolaire par les parents.

Indice sur la perception du climat scolaire par les parents

Pays participants	Élevé		Moyen		Faible	
	%	Sc.M.	%	Sc.M.	%	Sc.M.
Roumanie	81	494	19	475	0	..
Canada (Alberta)	71	569	27	558	2	..
Macédoine	71	451	28	446	1	..
Trinité-et-Tobago	70	447	28	430	2	..
Danemark	70	552	28	542	2	..
Canada (Nouv.-Écosse)	70	548	28	541	2	..
Géorgie	70	473	29	474	1	..
Écosse	70	544	29	542	1	..
Bulgarie	69	551	30	554	1	..
Norvège	69	502	30	500	1	..
Suède	69	552	30	552	1	..
Nouvelle-Zélande	67	551	30	544	2	..
Indonésie	67	409	33	401	0	..
Pays-Bas	67	555	31	558	2	..
Canada (Québec)	67	539	31	531	2	..
Lituanie	66	538	32	538	1	..
Moldavie	66	504	33	494	1	..
Iran	65	427	34	412	1	..
Canada (Brit. Columbia)	65	567	33	558	2	..
Afrique du Sud	65	319	33	281	2	..
Canada (Ontario)	64	561	34	555	2	..
Fédération russe	64	567	35	565	1	..
Slovaquie	63	531	36	539	1	..
Belgique (Fl.)	63	552	36	544	1	..
Pologne	61	522	38	521	1	..
Moy. Internationale	60	505	38	500	2	..
Espagne	59	526	39	515	2	..
Autriche	59	544	38	537	3	540
Maroc	59	325	38	320	3	330
Italie	56	557	42	551	1	..
Belgique (Fr.)	56	505	43	500	1	..
Hongrie	56	556	40	552	4	541
Israël	55	527	42	528	3	533
Slovénie	53	525	45	523	2	..
Koweït	52	346	42	332	6	322
France	52	526	47	525	2	..
Taiwan	52	539	48	536	1	..
Qatar	52	366	44	353	4	329
Allemagne	46	556	48	553	6	539
Islande	45	515	52	519	2	..
Lettonie	44	547	54	540	3	528
Singapour	41	560	56	561	3	553
Luxembourg	39	553	55	565	6	571
Hong Kong	39	569	59	564	2	..



- Indice élevé
- Indice moyen
- Indice faible

Sc. M. – Score moyen

.. – La taille du groupe est trop faible pour calculer des scores fiables.

Inconsistances en différences reportées sont dues à des erreurs d'arrondis.

PISA 2006

PISA (Program for International Student Assessment) est une enquête internationale sur les performances des élèves réalisée tous les 3 ans par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) en collaboration avec les pays participant à l'étude.

L'objectif de PISA est d'évaluer les compétences que les élèves de 15 ans ont acquises dans les domaines des sciences, des mathématiques et de la lecture en intégrant dans l'analyse les principales caractéristiques des élèves et établissements comme le statut socio-économique, le statut d'immigration, le sexe et le type d'enseignement fréquenté.

PISA 2006 a mis l'accent sur la culture scientifique. Cependant, les deux autres domaines de compétence, à savoir la lecture et la culture mathématique, ont également été analysés. Au total, 57 pays, dont 30 Etats membres de l'OCDE et 27 pays partenaires, ont participé au projet. Globalement, plus de 275000 élèves ont été testés.

L'évaluation de la culture scientifique s'articule autour des trois aspects suivants :

- les connaissances ou concepts scientifiques
- les processus scientifiques
- les situations ou contextes scientifiques

L'enquête PISA qui s'est déroulée au Luxembourg du 25 avril 2006 au 24 mai 2006 présente deux particularités.

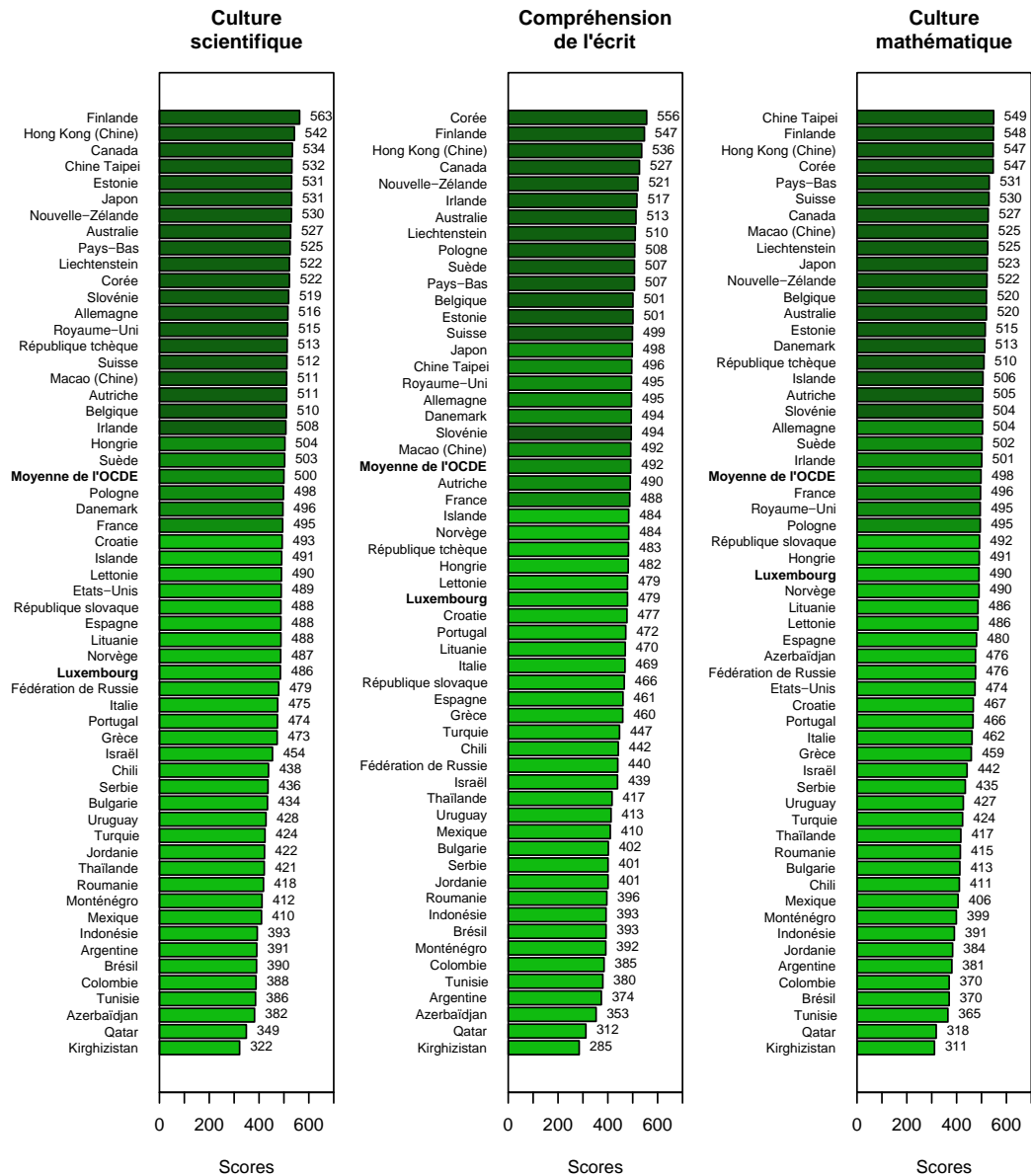
D'une part, au Grand-Duché, tous les élèves ont été évalués dans le cadre d'une enquête exhaustive, alors que dans la plupart des autres pays, l'évaluation portait sur un échantillon représentatif. Tous les lycées et lycées techniques publics, toutes les écoles privées subventionnées par l'État ainsi que deux établissements privés non subventionnés, en l'occurrence l'École européenne et le Lycée Vauban, ont participé à l'étude avec tous les élèves de la tranche d'âge concernée. Au total, 4733 élèves se sont soumis au test.

D'autre part, compte tenu du plurilinguisme du système éducatif luxembourgeois, les élèves du Luxembourg pouvaient choisir entre deux langues d'évaluation, le français et l'allemand.

PISA - LES 3 DOMAINES D'ÉVALUATION

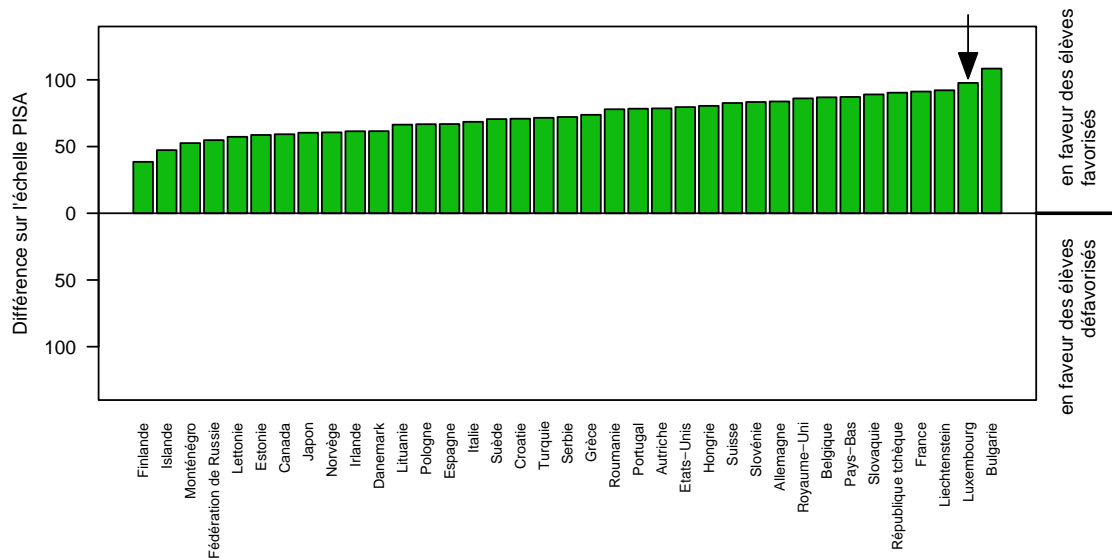
Le graphique qui suit présente les scores moyens des élèves des 57 pays participants en culture scientifique, compréhension de l'écrit et culture mathématique. Le graphique indique si le score moyen d'un pays se situe d'une manière statistiquement significative au-dessus ou au-dessous de la moyenne de l'OCDE.

Dans les trois domaines d'évaluation, les élèves du Luxembourg affichent une moyenne significativement inférieure à celle de l'OCDE, l'écart étant le plus net en culture scientifique (14 points) et le plus réduit en culture mathématique (8 points).



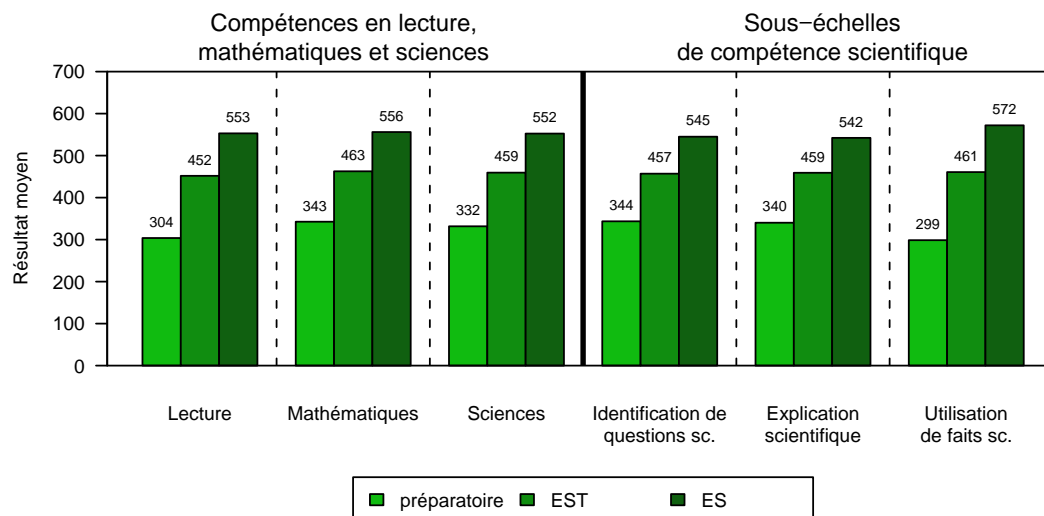
PISA - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Au Luxembourg, l'écart de performance entre les élèves «favorisés» et «défavorisés» d'un point de vue socio-économique présente, sur l'échelle de culture scientifique, une différence de 98 points. Le Luxembourg occupe au niveau européen la seconde place dans la liste des pays les moins équitables.



PISA - RÉSULTATS PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Comparant les résultats entre les différents ordres d'enseignement, on constate des écarts variant entre 93 et 101 points (comparaison ES-EST) et entre 120 et 148 points (comparaison EST-régime préparatoire). Ces écarts sont observés dans les 3 domaines d'évaluation, l'écart le plus sensible étant observé en lecture. Dans l'hypothèse d'un gain d'apprentissage moyen de 38 points par an, l'écart arithmétique ES-EST peut aller jusqu'à deux ans et demi en moyenne, l'écart EST-préparatoire se chiffrant quant à lui à près de quatre ans. Ces écarts de performance sont partiellement dus aux différences dans la composition de la population des trois filières: sexe, âge, statut social, lieu de naissance et langues parlées à la maison.



The background is a solid light blue color. It features four horizontal lines in a dark red color. Between these lines are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern.

9

ANNEXES

- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1997). Eis Spillschoul, Plan cadre pour l'Éducation préscolaire au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Ecole obligatoire, Recueil de législation. Luxembourg: MENFPS
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Éducation précoce, Plan cadre pour l'Éducation précoce au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFPS
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). L'Éducation précoce, Évolution de 1998 à 2004. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2006). Enseignement secondaire et secondaire technique, Horaires et Programmes 2006/2007. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2007). Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2008). L'Enseignement secondaire technique 2006/2007. Statistiques globales & analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2008). L'Enseignement secondaire général 2006/2007. Statistiques globales & analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2008). Éducation préscolaire, Enseignement primaire et spécial, Éducation différenciée 2006/2007. Statistiques globales & analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2008). Diplômes et certifications 2006/2007. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère des Finances (2006). Projet de Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2007. Luxembourg: MF

- Ministère des Finances (2007). Budget définitif pour l'exercice 2005. Luxembourg: MF
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2007). Annuaire statistique du Luxembourg. Luxembourg: STATEC
- Unité Nationale d'Eurydice (2007). L'éducation au Luxembourg. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2007). PIRLS 2006. Les résultats luxembourgeois. Courrier de l'Éducation Nationale; numéro spécial Novembre 2007. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Université du Luxembourg (2007). PISA 2006. Rapport national Luxembourg. Luxembourg: SCRIPT, EMACS
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2008). Rapport d'activité 2007. Luxembourg: MENFP

BAC int.	Baccalauréat international
CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CNFPFC	Centre National de Formation professionnelle continue
EDIFF	Éducation différenciée
EURYDICE	Réseau d'information sur l'éducation en Europe
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
MCESR	Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MF	Ministère des Finances
NL	Neie Lycée
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
PREP	Régime préparatoire modulaire (cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique)
PROCI	Projet Cycle Inférieur
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SIGI	Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
SIP	Service Information et Presse
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
ST	Secondaire technique
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques